

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

**TEMPÊTE
EN BRETAGNE**
300 M€ de sinistres
pour Groupama

**SOCOMORE VENTURES
EN MORBIHAN**
5 M€ dans les entreprises
prometteuses

N°5206

02 décembre 2023
Prix : 2 €
7jours.fr

**Mathilde
Gédouin-Lagarde**
co-dirigeante Phytomer

Phytomer
**La mer
en pot
à peau**



20



Bretagne p/04

- Tempête : les 45 000 dossiers de Groupama Assurance
- Carnets
- 51M€ de la Commission permanente du Conseil régional

Ille-et-Vilaine p/08

- En Bref : Valorex ; Delta Dore ; Breizh Cola ; légion d'honneur
- Entretien avec M^e C.Glon, batonnière de Rennes
- Purecontrol & Olga : synergie industrielle
- Marque de vêtements Freed
- Bâtiment : AC Maçonnerie à Combourtillé

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5206 ; ÉDITÉ PAR « 7Jours » SAS au capital de 54 000 € ;

SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; ADRESSE POSTALE : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU DIRECTRICE : Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; JOURNALISTES : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI

CHARGÉE DES CONTENUS DIGITAUX : Karine BARBÉ ; DIRECTION ARTISTIQUE : David PEYS ; MAQUETTISTE / GRAPHISTE : Steven ISRAEL

PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS : Angélique AUBRY, Gwenaëlle MOURIÈRE

PRÉSIDENT HONORAIRE : Jean-Jacques BRÉE

Nous contacter : Rédaction : redaction@7jours.fr ; Annonces légales : annoncelegale@7jours.fr ; Publicité : publicite@7jours.fr ; Direction : contact@7jours.fr

N° CPPAP 0226 1 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 € ABONNEMENT 1 AN : 69 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.



€CO+
Simple et bien plus!

RCS PARIS 792 111 551

**0€
,84**

Lait 1/2 écrémé, 1L
Origine : **FRANCE**

**1€
,42**

Pur jus
4 agrumes, 1L

**1€
,29**

Brioche
tranchée, 500g
Le Kg : 2€58

**0€
,79**

Bananes x4⁽¹⁾
Catégorie 1
Calibre P14
Variété Cavendish



Le petit-déjeuner le moins cher de France.*

Retrouvez aussi les produits Eco+ au **Drive**.

E.Leclerc

* Comparaisons de prix moyens à partir de relevés réalisés du 2 au 9 novembre 2023 dans 280 magasins des 7 enseignes comparées : E.Leclerc, Aldi, Auchan, Carrefour, Intermarché, Lidl et Magasins U. Plus d'informations et détails des prix et des formats des magasins étudiés sur www.ecoplus.leclerc

(1) Origines :

CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, COLOMBIE, COSTARICA ou ÉQUATEUR

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR

GRAND
PRIX

MEULE
BLEUE

Les 10 ans

L'ÉDITION EN OR !

≡ 1 000 MEULES

SUR LA LIGNE DE DÉPART POUR AGIR CONTRE LA MALADIE



Une
Édition
Solidaire

INSCRIPTIONS ÉQUIPES
DU 24 NOVEMBRE 2023
AU 30 MARS 2024

13 - 14 - 15 SEPTEMBRE 2024
CIRCUIT BUGATTI - LE MANS

ORGANISATION 

PRODUCTION  MAINDRON
PRODUCTION

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR WWW.MEULEBLEUE.FR

SOMMAIRE

19



©Studio Carifto

26



Morbihan p/16

- Carnet
- En Bref : Lorient-Sénégal ; Thalasso de Carnac ; Lahaye Global Logistique ; Agenda
- Brasserie La Belle Joie
- Socomore Ventures

Grand Format p/20

- Mathilde Gédouin-Lagarde, co-dirigeante de Phytomer, revient sur les 50 ans de développement à l'international depuis Saint-Malo

L'œil des experts p/26

- Le démarchage à domicile : guide de survie ! par M^e Arnaud Delomel, avocat au barreau de Rennes.
- Le dispositif Signaux Faibles, par Hugues Bied-Charreton, directeur des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

Art de vivre p/30

- Œnologie
- Rennes Enchères : les archives de J.Roudillon
- Sport : IronMan ; Transat Jacques Vabre

Annonces légales p/35

10



04



Le défi. organisationnel chez Groupama Loire Bretagne

Tempête



Par Sarah Sedraoui

Un mois après la tempête *Ciaran*, les assureurs ont une vision plus large de l'évaluation des dégâts. Groupama Loire-Bretagne, premier assureur agricole en **Bretagne** - 710 000 assurés, 66% des exploitations des Côtes-d'Armor et du Finistère et plus de 930 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 - recense plus de 45 000 dossiers de sinistres ouverts. Comment gérer cet évènement ? Entretien avec Nicolas Naftalski, le directeur général de Groupama Loire-Bretagne.



Nicolas Naftalski

© Emmanuel Pain - EP Images



7J : Combien de sinistres ont été déclarés et à combien sont-ils estimés ?

Nicolas Naftalski : Nous avons recensé plus de 45 000 dossiers de sinistres ouverts liés à la tempête *Ciaran*. L'équivalent de 9 mois d'activité en une seule nuit. À titre comparatif, près de 60 000 dossiers sont traités à l'année. Pour nos services, l'ampleur des dégâts sont du même niveau que ceux de l'ouragan de 1987. Nous estimons le montant des sinistres à 300 millions d'euros, dont la moitié pour les exploitants agricoles, contre un montant variant entre 500 et 600 millions d'euros pour une année normale.

Quelle mobilisation des équipes ?

NN : Il a fallu les renforcer. 70 personnes travaillent à Landerneau, où se trouve notre pôle gestion des crises et 22 personnes ont été recrutées en 15 jours, une quinzaine d'autres le seront rapidement et nous avons aussi le renfort de prestataires et d'autres caisses régionales du groupe, soit une soixantaine de personnes supplémentaires. Sachant que lors de la tempête, une bonne partie de nos effectifs se trouvait dans les départements les plus sinistrés (Côtes-d'Armor et Finistère), sans électricité et avec l'interdiction de se déplacer.



Sur les deux premiers jours post-tempête, nous avons enregistré 19 000 déclarations et nous avons pu répondre à 9 appels sur 10. Dans les prochaines semaines, une trentaine d'experts-inspecteurs seront mobilisés pour aller sur le terrain, près de 2 000 missions leur ont déjà été confiées, avec plus de 1 000 déjà organisées.

Comment varient les indemnisations ?

NN : 60 % des sinistres se situent dans le Finistère, 20 % dans les Côtes d'Armor et 10 % en Morbihan. Des petits dégâts, pour lesquels nous entrons en contact avec les personnes et nous nous mettons d'accord sur un montant en gré à gré très rapidement. Quand les dégradations sont plus importantes, cela nécessite de mobiliser un expert sur le terrain. Chez certains serristes, le montant des dégâts monte jusqu'à 2 millions, sachant que si l'agriculteur est assuré, nous prenons en charge les pertes d'exploitation.

Là où nous allons nous heurter à un véritable problème, ce sera pour la disponibilité des artisans et les délais d'intervention. Nous essayons de trouver des alternatives mais c'est une limite à laquelle nous pouvons difficilement répondre, si ce n'est en essayant de trouver des entreprises hors région.

Quels moyens pour faire face aux montants ?

NN : Quand le gouvernement déclare l'état de catastrophe naturelle, une taxe de 12 % est appliquée sur les cotisations des assurés, permettant de financer cette caisse spéciale. Pour la tempête *Ciaran* cette mesure n'a pas été prise, car il n'y a pas eu d'inondation, c'est donc directement aux assureurs de prendre en charge le montant des dégâts. Mais nous n'aurons aucun problème pour régler les sinistres.

Par ailleurs, lorsque des bâtiments (ou autres sites) professionnels subissent des dégâts, comme cela a été le cas pour de nombreux agriculteurs notamment, la garantie tempête s'applique et les assurés sont indemnisés.

Après une telle tempête, les cotisations vont-elles augmenter ?

NN : Depuis une bonne dizaine d'années, les cotisations ont déjà augmenté, pour une raison principale : les événements climatiques sont de plus en plus fréquents et cela engendre de nombreux dégâts. Forcément, des événements de cette ampleur contribuent à l'augmentation du coût du risque. Les montants sont beaucoup plus importants pour nous et les cotisations doivent augmenter. Nous avons par ailleurs un système de solidarité très solide, ce qui est important, c'est de faire évoluer les protections pour que nos assurés soient couverts lors d'événements climatiques de cette ampleur.

Carnet



Zone de défense et de sécurité Ouest

Patrick **Naudin**, sous-préfet dédié aux conséquences des tempêtes

Le Gouvernement annonce la nomination de Patrick Naudin comme sous-préfet dédié à la mise en œuvre de la solidarité, suite au passage de la tempête *Ciaran*, auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Philippe Gustin. Patrick Naudin aura pour responsabilité d'accompagner les élus, les entreprises, les institutions et les particuliers touchés par les tempêtes *Ciaran* et *Domingos* en Bretagne et dans la Manche. Sous-préfet réserviste, Patrick Naudin coordonnera l'utilisation de deux fonds d'urgences mis en place par le Gouvernement pour les habitants sinistrés des départements bretons et de la Manche, qui ne bénéficient pas du régime de catastrophe naturelle :

- 80 millions d'euros mis en place pour le monde agricole, en Bretagne, en Normandie et dans les Hauts-de-France ;
- 50 millions d'euros mis en place pour les habitants sinistrés de Bretagne et de la Manche.

Auparavant, Patrick Naudin a officié dans la préfectorale dans d'autres régions de France : dans la Marne, en Bourgogne en 2003 et dans la Manche en 2001 en en Outre-Mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane et en Martinique.

Carnets



In Extenso Finance Ouest

Edouard **Bertin**, directeur de mission -
cession & acquisition

Edouard Bertin a rejoint les équipes In Extenso Finance Ouest en tant que directeur de mission - cession & acquisition, et sera localisé à Rennes. Diplômé de l'Institut des techniques de banque, Edouard Bertin a évolué, ces dernières années, au sein du Crédit Agricole en Ile-de-France puis, à partir de 2020, en Ile-et-Vilaine en tant que chargé d'affaires entreprises PME-PMI, afin de répondre aux besoins d'un portefeuille de clients entreprises, avec notamment une spécialité IT/Tech. « *Je vais mettre à profit ma connaissance des PME et de la région pour aider les dirigeants dans leur projet de cessions et d'acquisitions d'entreprises en m'appuyant sur le réseau d'In Extenso Bretagne et de ses associés.* »

À ses côtés en région Grand Ouest :

- **Clément Pauly** (directeur de région), **Valérie Augereau** (directrice de mission) et **Clément Claude** (senior analyste) basés à Angers ;
- **Marylène Etienvre** (directrice de mission) et **Gilles Le Contellec** (directeur de mission) basés à Saint-Herblain ;
- **Etienne Guerche** (directeur de mission) basé à Tours.

In Extenso Finance est une entité du groupe In Extenso, spécialiste de l'accompagnement des TPE et PME, en comptabilité, fiscalité, gestion, juridique, innovation-croissance et transmission d'entreprise. 255 bureaux en France, 5 000 collaborateurs, 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.



Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM)

Loïg **Chesnais-Girard** élu Président

Jusqu'alors présidée par la Norvégienne Gunn Marit Helgesen, la CRPM a renouvelé ses membres et désigné, à sa tête, Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne. Comptant parmi

les rassemblements de collectivités les plus importants à l'échelle européenne, la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM) a célébré ses 50 ans mi-novembre, à Saint-Malo, où elle a été créée.

L'association, à la fois think tank et groupe d'intérêt, appelle à une vision prospective du projet européen, dans lequel les régions périphériques maritimes défendent le droit de leurs citoyens à bénéficier des mêmes chances que tous les Européens. Ses priorités se concentrent sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes, la croissance bleue et l'accessibilité. Parmi ces autres domaines d'intervention, la gouvernance européenne, l'énergie et le changement climatique. La CRPM représente 200 millions d'habitants, 150 régions issues de 24 États, de la Norvège à Chypre.

La Bretagne avait déjà occupé la présidence de l'association, en la personne de Jean-Yves Le Drian, de 2010 à 2013.

51 M€ Conseil régional pour l'économie bretonne

La Commission permanente du Conseil régional s'est réunie fin octobre pour examiner près de 900 dossiers. Développement économique, agricole et maritime, de nombreuses aides ont été attribuées, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour un montant global dépassant les 51 millions d'euros.

Innovation

Dans le secteur de la santé, Blue Back, à Cesson-Sévigné (35), conçoit un appareil permettant la rééducation du périnée sans sonde, grâce à une solution d'électromyographie profonde. Une technique non invasive basée sur l'analyse de l'activité électrique des muscles. L'entreprise a reçu une avance remboursable à hauteur de 230 000 €.

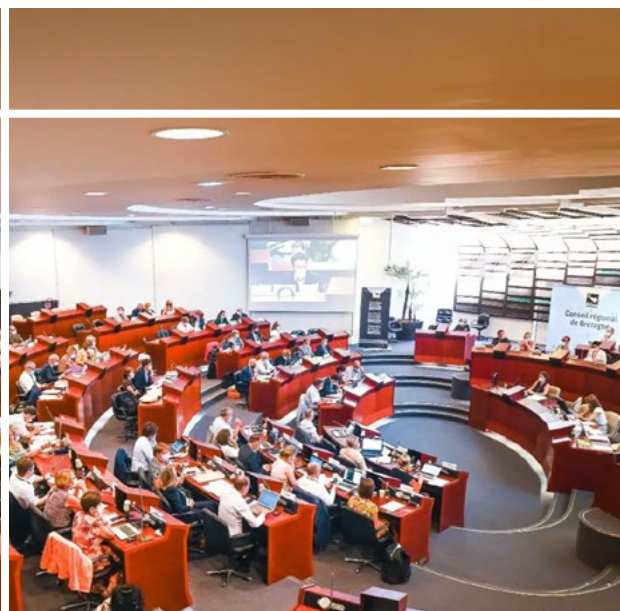
Sermeta, à Morlaix (29), met au point un prototype de brûleur 100 % hydrogène pour les chaudières et le chauffage central. L'objectif est d'améliorer les performances de l'installation. La subvention versée à l'entreprise, qui emploie plus de 600 personnes, s'élève à 50 000 €.



Dispositif Inno Expé Sobriété

Dix projets sont accompagnés dans le cadre du nouveau dispositif Inno Expé Sobriété, aide visant à soutenir les produits et services innovants appliqués aux filières stratégiques bretonnes pour favoriser la sobriété et la résilience.

Parmi eux, Cafésol, alliance de Kerlotec (Brévidy, 22) et de Lobodis (Bain-de-Bretagne, 35), ce consortium met au point un four solaire à concentration, capable de torrifier le café. À la clé, de grosses économies d'énergie et une subvention de 35 000 €.



Autre projet, Diagperm, porté par la société RPQeau, Morlaix Communauté et Leff Armor Communauté, qui permet de « pré-localiser » les fuites d'eau sur les réseaux. Une subvention de 50 000 € a été votée.

Création de postes

La Brasserie artisanale de Quiberon (56), Quibronx investit dans du matériel de production et prévoit de créer 6 emplois. Pour cela, elle va bénéficier d'une avance remboursable de 150 000 €. De son côté, la brasserie bio Tralala de Locmaria (56) s'inscrit dans la même dynamique, afin de créer un poste. L'entreprise reçoit 30 000 €, incluant un bonus au titre de l'économie sociale et solidaire et de la responsabilité sociale des entreprises.



Trophées INPI 2023 : Valorex lauréat dans la catégorie Innovation responsable

Basée à Combourtillé, Valorex (Valorisation par l'Extrusion, 121 collaborateurs, dont 30 chercheurs, pour un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros), spécialisée depuis 30 ans dans la fabrication d'aliments à base de graines cuites pour les animaux et pour l'Homme, a remporté les Trophées INPI 2023 dans la catégorie Innovation responsable. Ce prix national récompense la stratégie d'innovation et de propriété industrielle portée par Valorex, comme moteur de déploiement d'un modèle agricole et alimentaire plus vertueux et économiquement viable. Les solutions nutritionnelles Valorex reposent sur les notions de santé, avec des aliments riches en Oméga 3 ; et environnementales, en répondant aux enjeux de décarbonation de l'agriculture avec des solutions naturelles qui réduisent de 10 % en moyenne les émissions de méthane entérique des élevages laitiers. « Remporter ce trophée est une véritable reconnaissance de notre vision pionnière et de notre politique de propriété industrielle », évoque Stéphane Deleau, président de Valorex.

Delta Dore investit 5 M€ dans la production de thermostat

La ministre de la Transition énergétique a annoncé avancer le "Coup de pouce Thermostat" du plan de sobriété énergétique, rentrant en application au 1^{er} décembre. Une mesure incitative encourageant les Français à s'équiper de solutions pour le pilotage connecté du chauffage pièce par pièce (couvrant jusqu'à 520 euros du prix d'achat et d'installation d'un thermostat programmable), avant l'obligation prévue le 1^{er} janvier 2027. Pascal Portelli, président du directoire de l'entreprise Delta Dore (Bonnemain, 35) rappelle que l'entreprise commercialise plus de 1 million de thermostats, fabriqués en France. « Il y a 37 millions de logements en France et rares sont ceux qui ont plus d'un thermostat. La demande va donc être forte. Nous investissons près de 5 millions dans notre usine en Bretagne pour augmenter nos capacités de production dans les 12 prochains mois. »



Breizh Cola : exit les bouteilles en plastique aux festival des Transmusicales

Partenaire des Transmusicales à Rennes depuis vingt ans, le cola breton Breizh Cola (basé à Domagné, 130 000 hl produits en 2022 pour 10 millions de chiffre d'affaires) sera, pour cette édition 2023, livré en fûts inox, et servi à la pression. 400 bouteilles en plastique devraient être économisées, remplacées par une vingtaine de fûts, livrés dans les bars du Parc des expositions, la salle du Liberté et dans les loges des artistes, à l'occasion de la 45^e édition des Transmusicales, du 6 au 10 décembre. Ce service à la pression a vocation à être généralisé sur la vingtaine de festivals bretons partenaires de Breizh Cola. La marque du groupe Agrial, est précurseur : dès 2005, Breizh Cola a relancé le verre consigné, dans les bars et les restaurants, représentant aujourd'hui 90 % de la gamme vendue en CHR.

Royal Mer Hervé Coulobel reçoit la légion d'honneur



Hervé Coulobel, président de l'entreprise dinar-daise Royal Mer depuis 2016, a été élevé au rang de chevalier de la Légion d'honneur, lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée fin novembre à Dinard, en présence de l'ancien ministre de la Justice, Pierre Méhaignerie, parrain de cette distinction. Vice-président de la Fédération française du prêt-à-porter, le Rennais d'origine a été distingué en raison de son parcours et ses contributions à la vie économique. De 2016 à 2023, l'entreprise Royal Mer est passée de 45 à 72 salariés, et de 2,3 millions d'euros à 5,6 millions d'euros de chiffre d'affaires.

« Très fier d'avoir été promu au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur par Pierre Méhaignerie à la mairie de Dinard. Cette prestigieuse distinction n'aurait pas été possible sans le soutien sans faille de mon épouse, Manuela Coulobel, qui dirige avec brio les ateliers Lambert Créations, et de mon plus proche et fidèle associé depuis 23 ans, mon frère, Roland Coulobel. Cette récompense pour la vie est la nôtre. »

NOTRE SÉLECTION DE BUREAUX NEUFS



EXCLUSIVITÉ CESSON - VIASILVA

- Accès immédiat au métro et aux services
- Plateaux de bureaux à la vente
- Parkings privatifs
- Certification BREEAM Very Good

Divisibles dès 200 m²



EXCLUSIVITÉ EURORENNES

- Au pied de la gare LGV - Paris en 1h30
- Bureaux clés en main
- Certification CERTIVEA
- Disponibilité immédiate

Divisibles dès 300 m²



RENNES COURROUZE/CLEUNAY

- Proche métro ligne B
- Plateaux de bureaux
- Possibilité ERP
- Programme en R+5 avec rooftop

700 m² divisibles



LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES
BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Photos non contractuelles



« L' Bâtonnière de Rennes avocat, personne ne peut s'en passer »



M^e Catherine
Glon

Par Suzanne Bruneau

M^e Catherine Glon, bâtonnière du Barreau de **Rennes** pour 2023 et 2024, représente le millier d'avocats de cette juridiction. Lieux de privation de liberté, intelligence artificielle, défis de l'installation des jeunes avocats, elle aborde une diversité de sujets... Et parmi eux, celui des cours criminelles départementales, qui suscite son indignation. Au cœur de ses convictions, une idée : l'avocat représente l'une des pierres angulaires de la confiance citoyenne en la justice.

©SB-7jours

7J : Le Conseil constitutionnel a tranché et valide les Cours criminelles départementales - composées exclusivement de cinq magistrats professionnels, sans jury populaire, elles traitent, en première instance, les crimes passibles d'une peine maximale de vingt ans de réclusion criminelle - quelle est votre réaction ?

Catherine Glon : Le barreau de France est convaincu que c'est l'annonce de la disparition des cours d'assises. Nous sommes extrêmement déçus que le Conseil constitutionnel refuse de consacrer le jury populaire comme un principe républicain essentiel. Nous continuerons de nous battre pour faire reconnaître que les cours criminelles ne sont pas une juridiction légitime. Nous réfléchissons à d'autres formes d'action. Pour des citoyens, rendre la justice permet de mesurer à quel point il ne peut y avoir aucune décision qui condamne un homme ou une femme sans énormément de réflexion. Le fait de casser cela pour des motifs essentiellement économiques apparaît, pour les avocats et au delà, comme une catastrophe. Un dossier ne remplacera jamais les explications que doivent les enquêteurs et les experts à la recherche de la vérité judiciaire. Une audience où tout le monde s'exprime permet la recherche de la contradiction et donc, la naissance du doute qui est la conduite essentielle d'un procès criminel. Promulguer une loi pour la confiance dans l'institution judiciaire et exclure le peuple des procès est profondément contradictoire.

Le lendemain de votre entrée en fonction, vous avez exercé votre droit de visite à la prison de Rennes-Vezin. Quel est votre constat sur les lieux de privation de liberté rennais ?

CG : La surpopulation de l'établissement de Vezin est très préoccupante, par priorité pour les personnes détenues et pour le personnel pénitentiaire. La prison des femmes, quant à elle, est un établissement atypique architecturalement. Nous avons entamé deux recours contre des conditions indignes de détention. Nous serons très attentifs aux conditions matérielles et psychique du Quartier de Prise en charge de la Radicalisation (ouvert en septembre 2021, le premier en Europe pour les femmes, ndlr).

« **Promulguer** une loi pour la **confiance** dans l'**institution** judiciaire et **exclure le peuple** des procès est profondément **contradictoire**. »

Au commissariat, les locaux de garde à vue sont dans des conditions indignes. La saleté, la promiscuité, la pollution sonore, sont contraires à toute notion d'humanité. Au centre éducatif fermé (CEF) pour mineurs, l'état de dégradation des locaux nous a beaucoup surpris. Les conditions matérielles sont très insuffisantes ; nous en entendons moins parler car c'est moins emblématique que les prisons pour majeurs.

Vous rapprocher des chefs d'entreprise est une des lignes directrices de votre mandat.

CG : Une des priorités de mon mandat est de rendre visible l'avocat dans son rôle de défense et de conseil et favoriser encore davantage le réflexe pour un chef d'entreprise de recourir au concours d'un avocat dès la création d'une société. Les avocats, à qui reviennent le monopole de l'exercice du droit, sont aussi légitimes que les autres acteurs. Nous organisons une journée des entreprises le 26 janvier, « Dirigeants : découvrez les outils juridiques pour aborder 2024 sereinement », en présence du Président du tribunal de commerce de Rennes.

Droit social, fiscalité, choix de la structure, droit pénal de l'entreprise...À Rennes, tous les champs du droit sont couverts. Il n'est pas nécessaire d'aller à Paris pour trouver un avocat. Nous devons étendre encore le secteur du droit du numérique.

Charge de travail, stress, difficulté de l'exercice libéral, nombre de jeunes avocats quittent la robe pour d'autres fonctions. À Rennes, que faites-vous et y a-t-il de la place pour les jeunes ?

CG : L'exercice libéral est exigeant et envahissant pour toute profession libérale. Je ne suis pas inquiète pour la profession d'avocat, qui est si indispensable que personne ne pourra s'en passer. Il faut être extrêmement solidaires et très forts. Je dis aux jeunes : il y a de la place. D'ailleurs, le Barreau de Rennes est de plus en plus jeune et féminin. Tout le monde peut trouver sa place. Cela suppose une organisation collective pour que chacun exerce comme il l'entend. Faire un budget prévisionnel, trouver des partenaires, choisir sa structure...l'exercice libéral demande un apprentissage. Notre partenariat avec Yao! va en ce sens.



« **Systématiser** le réflexe avocat. »

Sobriété énergétique Purecontrol & Olga

Purecontrol à **Rennes**, jusqu'à présent spécialisée dans le pilotage des stations d'épuration communales, adapte sa solution de pilotage basée sur l'IA, au secteur industriel. Depuis mai, elle accompagne l'entreprise agroalimentaire Olga (ex-Triballat) à **Noyal-sur-Vilaine**, pour réduire sa consommation énergétique et améliorer son impact environnemental. En quelques mois, les résultats sont concluants.



Geoffroy Maillard et Gautier Avril, les co-fondateurs de Purecontrol en 2017.

C'est en mai 2023 qu'Olga (marques Sojasun, Vrai, Petit Billy, Grillon d'Or, Maison Bordier etc.) a fait appel à Purecontrol au sujet de la gestion de sa station d'épuration pour le maintien de la qualité des eaux traitées en sortie. L'enjeu de cette collaboration est à la fois économique et environnemental, permettant la réduction des coûts d'exploitation en optimisant le pilotage de la STEP (station d'épuration des eaux usées), celle-ci représentant à elle seule 15 % de la consommation énergétique du site industriel à Noyal-sur-Vilaine.

« Les travaux d'économie d'énergie ne doivent pas se faire au détriment de la qualité des eaux rejetées. On ne peut pas se permettre d'avoir des problèmes techniques sur le site. Toute mauvaise gestion peut impacter la production et si la STEP ne fonctionne pas, on ne peut plus produire », précise Guillaume Guérin, responsable traitement des eaux chez Olga.

Pilotage sur mesure

La spécificité de la STEP était de grandes variations entre la journée (un technicien faisant les ajustements nécessaires) et la nuit et les week-ends (un système

d'aération évitait tout risque, mais avec une surconsommation d'énergie). En 7 mois, le fonctionnement des aérateurs a été amélioré et la facture d'énergie a été réduite, de 400 kWh par jour. Soit une économie de 2 000 € par mois.

La solution Purecontrol permet de gérer l'ensemble des paramètres du site pour que le pilotage s'adapte en permanence aux effluents reçus. Avec l'IA, l'aération est ajustée en temps réel selon la pollution à traiter pour assurer la conformité des rejets et une bonne décantation des boues. Purecontrol permet aussi la surveillance de la station à distance. « Le travail réalisé avec Purecontrol démontre la capacité d'acteurs locaux à créer des synergies vertueuses à même d'impacter positivement nos écosystèmes par l'optimisation des ressources énergétiques de nos industries », précisait alors Olivier Clanchin, président d'Olga.

Olga (1 350 collaborateurs, 250 producteurs en direct et un chiffre d'affaires de 340 millions d'euros) affiche sa ligne de conduite d'ici 2025 : transformer le groupe en une entreprise régénérative, moteur des transitions alimentaires, écologiques et sociétales de son secteur (l'autonomie énergétique de ses sites avec des panneaux photovoltaïques (1999), une éolienne (2011), une chaudière biomasse (2015), des ombrières photovoltaïques (2020 et 2022), et aujourd'hui cette solution de gestion de la station d'épuration des eaux usées.)

CONFÉRENCE

Les stratégies à l'international des entreprises bretonnes dans le contexte géostratégique actuel

Lundi 18 décembre / 18h
à la CCI d'Ille-et-Vilaine
Cocktail à 20h

Entretiens croisés menés par Laora Maudieu, rédactrice en chef du magazine **7Jours**.

Sur le plateau :



Jérémie Lecha, DG du Groupe Roullier (Saint-Malo)
Spécialiste dans la nutrition végétale et animale. 4,1 Md€ de CA en 2022, 75% à l'international.



François Fournier, PDG de HTL Biotechnology (Javené)
Leader mondial de la production de biopolymères de grade pharmaceutique. 100 M€ de CA en 2022, 85% à l'export.



Sylvain Fournier, DG Lacto Production (Montauban-de-Bretagne)
Valorisation des coproduits de l'industrie laitière. 48 M€ de CA en 2022, 92% à l'export.



Louissette Bourdin, Présidente ABC Texture (Dinard)
Laboratoire de recherche et création, sous-traitant pour les grandes marques de la cosmétique et de la parfumerie. 8,3 M€ de CA 2023, 60% à l'export.



Thomas Flichy de La Neuville, professeur d'Université, chaire de géopolitique de Rennes School of Business. Regard du géopolitologue et prospectiviste.



Flashez pour
vous inscrire :



Maçonnerie - Rénovation

À 20 ans, Alban Cupif reprend l'entreprise de son grand-père



En juin dernier, il était encore apprenti maçon à la Faculté des Métiers de Fougères. Aujourd'hui, Alban Cupif est artisan avec 3 salariés, à **Combourillé**. Portrait.

Lorsqu'il quitte le parcours général en fin de 4^e, Alban Cupif ne savait pas qu'il reprendrait, 6 ans plus tard, l'entreprise de maçonnerie de son grand-père, Manuel Da Cruz.

« Cherchant ma voie, j'ai fait plusieurs stages dans différents métiers, j'aimais bien la maçonnerie et la couverture. Au final, j'ai choisi d'apprendre la maçonnerie, avec mon grand-père. Il m'a embauché comme apprenti. » Après son CAP, Alban Cupif a poursuivi par un brevet professionnel de maçonnerie qu'il vient d'obtenir en juillet dernier à la Faculté des Métiers de Fougères.

« J'ai beaucoup appris auprès de mon grand-père, sur les chantiers. Il a son entreprise de maçonnerie depuis 35 ans en rénovation traditionnelle près de Rennes, avec un long parcours auparavant en construction neuve dans de grands groupes où il était chef de chantier. C'est une mine de connaissances en maçonnerie, en grosses rénovations ou extensions, démolition,

création d'ouvertures... et grâce à ses enseignements, je suis devenu suffisamment autonome pour diriger un chantier. Aujourd'hui, mon grand-père a 71 ans et c'est tout naturellement qu'il m'a proposé de prendre la suite, encouragé également par d'autres collègues artisans. Personnellement, j'avoue que j'en rêvais, et je sais que ça le rend heureux que je fasse perdurer son savoir-faire. »

À seulement 20 ans, Alban Cupif vient donc de créer, fin octobre, AC Maçonnerie, à Combourillé, car il a grandi dans le pays de Fougères. « J'ai repris le salarié de mon grand-père, embauché un jeune maçon qui était en BP avec moi à Fougères, et un apprenti par une connaissance. Nous sommes donc 4 à réaliser tous types de maçonneries en neuf ou en rénovation de bâtiments anciens, sur les bassins de Fougères et de Rennes. »

Le tout jeune entrepreneur a obtenu de l'aide pour démarrer son activité, avec un prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative.



Freeded Veut développer le BtoB



Par Sarah Sedraoui



Jeune entreprise créée à **Rennes** en 2022, Freeded, est une marque de vêtements mixtes, éthiques et personnalisables avec des illustrations issues de collaborations avec une quinzaine d'artistes. Méli^sa Guittard, à l'origine de la marque, s'apprête à lancer sa propre collection d'illustrations, et propose des impressions sur-mesure pour particuliers et professionnels. Elle revient sur les premiers mois de la création.

« **T**out a commencé par une campagne Ulule. » Fin 2022, des débuts compliqués, dans un domaine que Méli^sa Guittard ne maîtrisait pas forcément. « Développer une marque de vêtements était compliqué et la trésorerie a vite commencé à manquer. Mais il était hors de question d'abandonner », expose l'entrepreneuse. Freeded, est la première entreprise de Méli^sa. « Je souhaitais créer une entreprise depuis mes 18 ans, l'entrepreneuriat et les vêtements sont mes passions. Après un travail dans le domaine RH, j'ai opéré une reconversion et je me suis donc lancée dans la mode post-Covid. »

À la recherche d'un nouveau local

Un an après la création, la marque collabore déjà avec 15 illustrateurs, dont des Bretons (Pauline Rouxville, Roud, Mya Botella, Breizh loulou et Chatoub), ainsi

près de 2 000 graphismes sont proposés pour personnaliser son vêtement, et Méli^sa va également lancer sa propre collection d'illustrations.

Elle propose en parallèle ses services de graphiste pour la réalisation d'impressions textiles à destination des entreprises. Ces deux derniers mois, Freeded a lancé un nouveau compte Instagram, l'atelier « @freedhome », dédié aux besoins des entreprises qui cherchent des services de graphisme et d'impression textile.

Les personnalisations sont confectionnées par la créatrice elle-même, « et je suis à la recherche d'un nouveau local à Rennes pour développer la partie BtoB vente en direct, l'actuel étant trop petit ».

Des vêtements labellisés GOTS (95% de fibres biologiques certifiées), OEKO-TEX (absence de toutes substances toxiques) et Fair Wear Foundation, label qui assure les conditions de travail décentes dans les usines.

Carnet

CJD Lorient

Ludovic de Fombelle, président

©DR



Depuis le 15 novembre, une nouvelle équipe est élue pour deux ans à la tête du CJD Lorient - Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise. Ludovic de Fombelle devient président, accompagné par Sabrina Trécant, vice-présidente et Xavier Collet, trésorier.

Président du groupe SICA Ford Lorient - Quimperlé - Concarneau, Ludovic de Fombelle est adhérent du CJD Lorient depuis septembre 2018. Il a été responsable formation de la section de Lorient, et prend aujourd'hui la tête de l'antenne locale du CJD qui regroupe plus de 90 chefs d'entreprise sur une zone d'activité qui va de Quimperlé à La Trinité-sur-Mer.

Il a choisi comme fil rouge à sa présidence, le thème de « L'envie ». Sabrina Trécant prend le poste de vice-présidente. Elle est co-fondatrice et présidente de Hellotreso recouvrement et co-fondatrice de Au petit bureau finances (gestion de la relation client, finance d'entreprise, analyse et planification financières, management et vente).

Une délégation sénégalaise accueillie en pays de Lorient



Une délégation sénégalaise de 12 personnes de la région de Thiès, à l'Est de Dakar, dont les maires des communes de Cayar (30 000 habitants), Notto (50 000 habitants) et Keur Moussa (64 000 habitants) ainsi que le président de la coopérative des agriculteurs bio pour ces trois communes, s'est déplacée sur le territoire de Lorient Agglomération pour visiter différentes infrastructures en lien avec la mobilité, la pêche, l'agriculture, la gestion et la valorisation des déchets ou encore la production et la distribution de l'eau potable.

Le maire de Cayar, nouvel édile élu en janvier 2022, a souhaité réactiver le partenariat débuté en 1990 avec la Ville de Lorient. Celle-ci avait, entre 2006 et 2012, apporté un soutien financier pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement sur le territoire de cette commune sénégalaise.

Lahaye Global Logistics pousse les murs à Buléon

Le transporteur Lahaye Global Logistics, dont le siège social est à Vern-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), a démarré d'importants travaux d'extension sur son site logistique de Buléon (Morbihan). En 2021, l'entreprise avait racheté Bretagne Stockage Logistique à Buléon et son bâtiment de 5 600 m². La structure annonce l'agrandissement de la parcelle pour un total de près de 50 000 m², la création de 5 nouvelles portes à quai sur le bâtiment existant, l'installation d'une station de carburant, la construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales et d'un portique de lavage avec recyclage de l'eau. « Cette évolution rentre dans notre stratégie de développement commercial et social, en offrant des outils de travail plus modernes pour nos collaborateurs », affirme le groupe. Lahaye Global Logistics est une ETI familiale qui emploie 1 700 collaborateurs, compte 24 agences en France, et réalise un chiffre d'affaires de 243 millions d'euros.

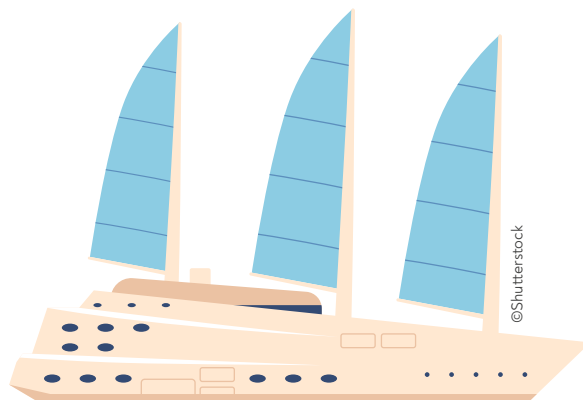


La thalasso de Carnac change de peau

Le 7 janvier 2024, l'établissement Thalazur de Carnac fermera pour 18 mois de travaux. Un investissement total d'environ 50 millions d'euros pour 15 000 m² de surface est évoqué. Ce projet d'envergure, qui concerne à la fois la thalasso et l'hôtel, répond à plusieurs enjeux. Le premier est celui de la rénovation énergétique des bâtiments datant des années 1970. Le second consiste à améliorer l'accueil des clients en repensant totalement l'aménagement intérieur afin de répondre aux nouveaux standards de l'univers du bien-être. Sur le site de l'agence CBA Architectes, retenue pour repenser le seul spa marin, est indiqué un montant de 16 millions d'euros pour restructurer intégralement le complexe (5 033 m² surface plancher). L'établissement du Morbihan, racheté par Thalazur en 2018, est la 9^e « destination » du groupe et la 4^e à connaître des travaux de modernisation d'envergure après Royan (17), Saint-Jean-de-Luz (64) et Arcachon (33).

[Agenda] Conférence sur le transport maritime à la voile, le 13 décembre à Lorient :

Les projets de navires propulsés par le vent se multiplient, et préfigurent la décarbonation d'un secteur à la recherche d'alternatives crédibles et réalistes pour réduire l'empreinte carbone sur les océans. BDI - Bretagne Développement Innovation - et ses partenaires Audélor, Wind Ship et Lorient Grand Large, proposent une journée dédiée, le 13 décembre, à la Cité de la Voile Éric Tabarly de Lorient. Le programme sera axé autour des usages : transport de marchandises et de passagers, navires de travail. La journée s'adresse aux acteurs de la filière technologique de la voile de compétition et de la propulsion vélique, ainsi qu'aux enseignes souhaitant intégrer le vélique dans leur logistique, (les armateurs, les chargeurs...). Une matinée de conférences organisée dans un contexte d'effervescence à Lorient : le 13 décembre, on comptera en effet l'arrivée des premiers Imoca dans le cadre de « Retour à la Base », la course retour de la Transat Jacques Vabre. Lors de ce voyage, les 40 skippers auront chacun à leur bord 20 kilos de fèves de cacao martiniquaises.



Artisan brasseur Médaille et prix pour **La Belle Joie**

Par Djamel Bentaleb

Créée durant le Covid à **Hennebont**, la brasserie artisanale La Belle Joie connaît un développement prometteur. La marque se fait de plus en plus remarquer, notamment grâce à des récompenses prestigieuses et des saveurs abouties. Les premières cuvées du patron travaillées, dans son garage, sont aujourd'hui un lointain souvenir.



Ouvrir pendant le Covid était risqué, mais la vente en ligne a cartonné

dit-il, mais j'aime voir du monde alors j'ai écouté mon frère qui m'a conseillé de professionnaliser ma microbrasserie. »

12 références

S'il a débutée en 2005 dans son garage, la brasserie connaît son véritable essor lorsqu'il s'installe à l'espace Beaufort à Hennebont en juin 2020 et investit près de 300 000 euros dans du matériel. « C'était un peu risqué d'ouvrir pendant le Covid mais on a cartonné avec la vente en ligne, se souvient Dave. On était deux à assurer les livraisons sur des routes désertes... C'était vraiment une super expérience surtout que les clients aimaient vraiment nos produits. » Aujourd'hui, la brasserie fabrique une douzaine de références, quelques *one shot*, et propose le système de tireuses à louer. La blonde est, comme dans toutes les brasseries, la bière qui « paie le loyer » ; la Ducoin fait appel aux producteurs voisins, du malt de Saint Avé et du houblon d'Allaire.

Le chiffre d'affaires reste confidentiel mais la brasserie grandit, de nouvelles recettes sont en cours de création, et un bar avec terrasse en construction, pour accueillir les premiers clients début 2024.

La brasserie artisanale La Belle Joie d'Hennebont, déjà médaillée d'argent au concours général agricole 2023 par le ministère de l'Agriculture, a reçu mi-novembre le prix de l'excellence artisanale de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Morbihan. Une formidable reconnaissance et « un prix qui vient saluer l'ensemble de notre production », précise le patron, Dave Bednarowicz. L'entreprise emploie aujourd'hui trois personnes et produit près de 1 000 hectolitres par an de bières, pression ou bouteilles, soit 100 000 litres. Une belle aventure entrepreneuriale qui n'était pas gagnée d'avance.

L'ancien militaire fait de sa passion son métier

Originaire de Dunkerque, Dave Bednarowicz a passé 18 ans « de sa première vie » dans la Marine nationale. À l'occasion d'une mutation prestigieuse, le militaire de carrière atterrit à Lann-Bihoué pour piloter les célèbres Atlantique 2, les avions de surveillance maritime à hélices. À l'âge de la retraite militaire, la famille Bednarowicz décide de rester dans le Morbihan « où la vie est plutôt pas mal. » Brasseur plaisir, comme il aime à se qualifier, Dave pense à une reconversion dans l'informatique pour sa deuxième vie professionnelle. « J'adore la programmation informatique, j'aurais pu en faire mon métier,

Fonds d'investissement Socomore Ventures finance les disrupteurs

Par Djamel Bentaleb

Filiale du groupe Socomore (**Elven**, 56), spécialiste des peintures et produits de revêtements pour l'automobile, l'industrie ou l'aéronautique, Socomore Ventures est un fonds d'investissement qui repère et accompagne financièrement des startups susceptibles de répondre aux futurs défis de la digitalisation, des nouveaux process ou de la décarbonation. Ce fonds complète l'approche d'« open innovation » et les activités de R&D qui sont déjà très importantes dans la stratégie du groupe.

« **N**os investissements se concentrent sur les projets divers liés aux technologies de production et aux nouveaux matériaux, avec des applications existantes ou potentielles dans nos marchés clés : l'aéronautique, le transport et l'énergie, précise Daniel Javed en charge des investissements du fonds. *Nous nous sommes engagés à investir 5 millions d'euros dans des entreprises prometteuses. À ce jour, nous avons apporté environ 2 millions d'euros dans des projets en amorçage.* » Au total, ce sont 8 entreprises qui ont bénéficié d'une enveloppe comprise entre 100 000 et 300 000 €.



« Créé au début de l'année 2015, Socomore Ventures nous aide à identifier les entreprises qui vont changer le monde d'ici 10 à 20 ans, explique Frédéric Lescure, dirigeant de Socomore Groupe. Cette structure propose à la fois une veille active et un accompagnement de ces entreprises qui voient le monde différemment. Nous cherchons des esprits disruptifs, car c'est grâce à eux que nous inventons l'avenir. »

R&D, industrialisation, commercialisation, distribution...

Socomore Ventures n'est pas seulement un fonds d'investissement. Frédéric Lescure lui a également assigné la mission d'aller plus loin dans l'accompagnement de ses poulains. « Nous soutenons également nos investissements par l'accès à nos ressources et réseaux industriels, commerciaux et technologiques à travers le monde, dit Daniel Javed. Nous leur donnons accès à des laboratoires et un réseau en R&D, un savoir-faire dans l'industrialisation et la croissance, un réseau de commercialisation et de distribution mondial, ou encore une expertise dans la propriété intellectuelle et les brevets. »

« Nous **cherchons** des esprits **disruptifs**, car c'est grâce à eux que nous **inventons l'avenir** »

Sociétés suivies par Socomore Ventures :
Breizh Funding (35),
Centiloc (13),
HY Generation (56),
Olnica (35),
Teratonic (91),
Waoup (69),
Isybot (91)

Phytomer
à Saint-Malo

La science et l'export dans la peau

Par Suzanne Bruneau

Deux fois par mois, des groupes du monde entier prennent place dans les espaces du nouveau centre de formation, qui compte 10 lits de soin, pour apprendre ou approfondir les rituels de soin de la marque malouine.



**Mathilde
Gédouin-Lagarde**
co-dirigeante Phytomer

Avec une présence dans 80 pays et une empreinte de 10 000 spas, Phytomer se distingue comme un acteur de rang mondial dans l'industrie des produits cosmétiques et bien-être. La société, installée à **Saint-Malo**, a tissé un réseau de professionnels (spas, instituts...) grâce à une approche B to B to C, générant un chiffre d'affaires estimé entre 35 et 40 millions d'euros. Forte de ses 200 employés, l'entreprise, dont le fleuron est la marque Phytomer, s'appuie également sur trois autres marques. Propriété d'Antoine Gédouin, fils du fondateur de l'entreprise créée en 1972, Phytomer est aujourd'hui co-dirigée par Mathilde Gédouin-Lagarde, la fille d'Antoine, et par son époux, Tristan Lagarde.



Dans l'exercice de se livrer, elle aurait préféré qu'on l'oublie. Dommage car Mathilde Gédouin Lagarde a des choses à dire. L'entreprise qu'elle dirige, après un passage par la direction marketing à son arrivée en 2010, est une référence dans le secteur des spas et instituts de beauté. Avant elle, son grand-père, puis son père, ont, tour à tour, contribué à hisser la marque sur le marché haut-de-gamme à travers le monde. La dirigeante nous reçoit dans la salle à manger de ses grands-parents, complètement transformée en espace de réunion depuis quelques années. Dans ce quartier de Rothéneuf, où le siège de l'entreprise et un spa sont implantés, la brise de la famille Gédouin souffle vigoureusement.

« Avec un centre de **recherche** et de **production**, un centre de **formation**, et trois **spas** en propriété, l'entreprise **adopte** une **approche holistique** »

Une présence multifacettes

« Phytomer ne se limite pas à la simple vente de produits. Avec un centre de recherche et de production, un centre de formation, et trois spas en propriété, l'entreprise adopte une approche holistique axée sur l'optimisation de protocoles pour offrir des soins de la plus grande qualité. » Cette démarche se déploie dans un modèle commercial B to B to C, les clients sont les spas et les instituts de beauté, et écoule 1,5 million d'unités par an ; mais également en B to B avec la commercialisation d'ingrédients actifs « de pointe » à des marques de cosmétiques premium et luxe, une activité « très stratégique. Nous marchons sur deux jambes ». Pour connaître les chiffres, il faudra repasser. La discrétion a été élevée au rang de vertu cardinale chez les Gédouin. « Pour vivre heureux, vivons cachés, non ? »

Une success story mondiale: 2/3 de l'activité à l'international



Sous la vision pionnière d'Antoine, le père de Mathilde Gedouin-Lagarde, l'entreprise a tracé son chemin vers l'internationalisation dès les années 1980, représentant aujourd'hui 2/3 de son activité. « Notre bouteille de lotion emblématique est vendue dans le monde toutes les 5 secondes. »

Les fondations américaines

L'histoire de Phytomer aux États-Unis remonte à 1986, avec la création de Phytomer Corporation à Salt Lake City. Cette joint-venture, fruit de la collaboration entre la famille de Lenette Casper, CEO de Phytomer USA, et la famille Gedouin, a solidifié les bases de l'entreprise sur le marché nord-américain. « Les États-Unis sont toujours à la pointe des tendances du bien-être et du spa. »

L'Asie, relai de croissance

Le Japon, avec Phytomer Japan, est un pilier historique de la présence asiatique de l'entreprise. Toutefois, « la dynamique et l'énergie créatrice bascule vers la Corée, qui est un vrai relai de croissance et d'inspirations. Les Coréens sont très innovants sur les canaux de distribution, très avancés sur le social selling, le recours aux influenceurs très qualitatifs. Innovation marketing. Très bons dans les assortiments de produits et la création de coffrets. C'est aussi une clientèle très exigeante sur la qualité et le résultat des produits. Les femmes ont une routine beauté composé de 7 à 8 étapes. »

Moyen-Orient : ambitions « pharaoniques »

Historiquement établie à Dubaï et en Arabie Saoudite, Phytomer voit des « perspectives très importantes avec des projets hôteliers pharaoniques dans d'autres pays du Golfe, le Qatar en particulier, et des ambitions affirmées dans le secteur du bien-être. » Si elle ne l'est pas encore, le Moyen-Orient pourrait devenir une zone stratégique dans les années à venir.

Nouvelles frontières africaines

« De nouvelles frontières sont à explorer. L'Afrique offre beaucoup de possibilités. » Déjà implantée en Afrique du Nord et en Côte d'Ivoire, l'entreprise envisage des opportunités d'expansion économique au Sénégal, au Ghana, ou en Afrique du Sud. « Ces territoires offrent un terrain très fertile pour le secteur du bien-être, où Phytomer peut apporter son savoir-faire. »

Les défis de l'exportation

Naviguer dans ces eaux internationales n'est pas sans défis. « Le travail à l'exportation exige un véritable savoir-faire d'adaptation, avec des considérations réglementaires cruciales. L'environnement risqué, les droits de douane et les spécificités de chaque marché nécessitent une approche méticuleuse pour garantir notre longévité. »





La science pour extraire les molécules de l'océan

Depuis ses débuts, Phytomer laisse une place prépondérante à la science. La marque exploite la biocompatibilité entre les organismes marins et l'épiderme humain. La composition du plasma sanguin présente des similitudes avec celle de l'eau de mer, ce qui facilite l'assimilation et la tolérance des produits par le corps.

Un engouement qui prend naissance à partir des années 1970, avec le boom de la thalassothérapie. Jean Gédouin, le grand-père de Mathilde et fondateur de Phytomer, se montre lui-même convaincu, par sa propre expérience, des bienfaits de l'eau de mer. Il veut partager ces propriétés au plus grand nombre. Ainsi naît Oligomer, un concentré d'eau de mer lyophilisé, toujours ingrédient phare de la marque.

« Ce lien avec la mer nous oblige. Le développement durable est au centre de nos préoccupations, par conviction, mais aussi car nous nous devons de protéger les ressources avec lesquelles nous travaillons. »

Un laboratoire à Roz-sur-Couesnon

Le laboratoire de l'entreprise, situé à Roz-sur-Couesnon (35), dans la baie du Mont-Saint-Michel constitue « le cœur du réacteur ». Il est composé de 85 personnes, des chercheurs en biocutanée, en biodiversité marine, des formulateurs, des experts...

Phytomer cultive en pleine mer avec des partenaires exclusifs, tels que C-Weed Aquaculture, spécialisée dans la culture en mer, la récolte et le séchage des algues depuis 1983. Le site de production est localisé en mer, à Saint-Suliac, depuis 1989 et le laboratoire-écloserie à Saint-Malo. L'entreprise produit différentes espèces d'algues, dont le Wakamé.

Un marché hautement réglementé

Naviguant dans un marché fortement réglementé, Phytomer jongle avec le défi du protectionnisme, particulièrement marqué dans le secteur de la cosmétique. « Affronter le retour du protectionnisme sur les marchés mondiaux » était d'ailleurs au menu du 21^e congrès des enjeux réglementaires des cosmétiques et parfums, qui s'est tenu à Chartres, début novembre. « Au niveau mondial, nous avons, de loin, la réglementation la plus contraignante (ingrédients, claims, tests...). Ce cahier des charges évolutif vise à protéger la santé des consommateurs, l'environnement, et à maintenir des normes élevées de qualité. Nous étoffons régulièrement notre service réglementation. »

L'entreprise qui a fait de la qualité son étendard affiche « un taux de réclamation proche de 0 ».



Bonus

Un livre ?

J'ai toujours un livre avec moi, c'est difficile de n'en choisir qu'un. Je dirais *Leurs enfants après eux* de Nicolas Mathieu.

Un lieu ?

La plage du Nicet, à Rothéneuf. J'adore le bord de mer, il n'y a rien de plus beau.

Une personne inspirante ?

Quelqu'un que je viens de voir au Global Wellness Summit à Miami : l'athlète olympique, gymnaste, Simone Biles. Elle est charismatique, joyeuse, résilience, généreuse dans sa parole. (ndlr : *La gymnaste américaine, multi-médaillée, avait mis sa carrière sur pause pendant deux ans pour préserver sa santé mentale face à la pression.*)

Un mantra ?

Accepte, va de l'avant. Il ne faut pas se laisser polluer par les petites choses de la vie et passer à autre chose.

Que faites-vous quand vous ne travaillez pas ?

Du sport ! C'est un besoin indispensable pour mon calme intérieur.



Perspectives d'avenir

Arrivée avec son mari, après une première vie en Australie, elle chez Dior, lui dans la finance, Mathilde Gédouin-Lagarde imprime petit petit sa pâte. « *La qualité des produits était déjà là. Avec Tristan, mon mari, nous avons retravaillé l'image de marque, la communication, les packagings, le parcours clients...* » Le couple poursuit le développement des 4 marques du groupe (Phytomer, Vie, Fleur's, Phytocéane) et des trois spas en propre, dont deux ouverts à Paris en 2018 et 2021.

Vendre l'entreprise ? Réponse sans appel : « *Inenvisageable. Nous n'avons aucune raison de vendre, nous nous épanouissons et nous avons des perspectives de développement.* »

Démarchage à domicile

[Guide de survie à destination des consommateurs]



**Me Arnaud
Delomel**
avocat

Il ne se passe plus une journée sans être harcelé ! Que ce soit par mail, par courrier ou par téléphone. Le démarchage à domicile peut, quant à lui, constituer un réel fléau pour les victimes de sociétés peu scrupuleuses, qui promettent monts et merveilles et disparaissent dans la foulée. Cet article, sous forme de guide, donne les bases et outils pour éviter les problèmes, voire les gérer après coup ; en se concentrant sur les cas les plus communs : la vente de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur, assortis d'un contrat de crédit affecté.

Par Maître Arnaud Delomel, avocat au barreau de Rennes



Règle n°1 :

Aux paroles du démarcheur tu ne te fieras pas

Principe de base : En droit, ce qui n'est pas écrit n'existe pas !

Toutes les promesses verbales du démarcheur ne valent rien (comprendre : on ne pourra pas les prouver en cas de problème) si elles ne sont pas retranscrites sur le contrat / bon de commande ou, tout au moins, sur des documents annexes.

De manière générale, cela concerne les engagements en matière de production d'énergie des biens vendus et/ou concernant les aides d'État attendues (Ma Prime Renov et autres).

Dans la même logique, le contrat doit comporter un certain nombre de mentions et bien préciser ce que l'on achète (*nb : les caractéristiques précises et essentielles des biens*).



Règle n°2 : Les règles de la rétractation tu connaîtras

Question de base : « J'ai signé, puis-je encore me rétracter ? » Et bien oui !

Sur la situation évoquée ici, face à des achats ou livraisons de biens, le délai de rétractation est de 14 jours, débutant au jour de « la réception du bien par le consommateur » (L221-18 Code de la consommation).

Délai bonus supplémentaire : un an de plus lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été, ou pas correctement, fournies (L221-20 Code de la consommation).

C'est une arme redoutable contre les professionnels démarcheurs indélicats ; ce d'autant plus que la Cour de Justice de l'Union européenne vient de rappeler que l'exercice du droit de rétractation ne fait encourir aucun frais pour le consommateur et l'« exonère [...] de toute obligation de payer les prestations fournies en exécution d'un contrat hors établissement » (CJUE, 17 mai 2023, C-97/22).

Règle n°3 : La bonne attitude tu adopteras

Que faire en cas de litige ?



Règle fondamentale : Prouver les griefs.

→ Les panneaux solaires n'ont pas été installés ? Un huissier peut être contacté pour venir faire un constat.

→ La pompe à chaleur ne fonctionne pas ? Un expert ou un autre professionnel du secteur doit le constater par écrit.

→ Des malfaçons techniques existent ? Faites venir un expert, qui convoquera également les parties adverses (le démarcheur et la banque ayant accepté le crédit affecté).

Autre règle à connaître : si les prestations prévues au contrat n'ont pas été entièrement exécutées, vous pouvez cesser de payer les échéances du crédit, sans que la banque ne soit en mesure de venir le contester (L312-48 Code de la consommation).

Évidemment, il convient de prouver cela, mais également d'écrire à la banque pour l'informer : en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) en conservant un double.

Règle n°4 : La bonne route tu prendras

Les demandes des consommateurs en la matière sont souvent de même nature : faire annuler/résoudre tout le contrat ou obtenir ce qu'il a été promis (aides, production d'énergie, financement...).

Étape 1 : écrire une LRAR de mise en demeure au professionnel (copie à la banque). Vous saurez rapidement si vous avez un retour.

Étape 2 : se rapprocher d'une association de défense des consommateurs ou d'un cabinet d'avocats. Je ne saurais que trop conseiller de travailler avec des spécialistes, tant la matière se complexifie et se technicise d'année en année...

Le travail de l'avocat sera ensuite de démontrer 3 choses :

- la faute de la société démarcheuse ;
- la faute de la banque ayant financé l'opération ;
- le préjudice matériel grave en résultat pour vous.

Les consommateurs doivent garder à l'esprit que, la plupart du temps, la « bagarre » se jouent entre eux et la banque ; la société démarcheuse ayant disparu (liquidation judiciaire) ou ayant pour projet de le faire.

Dispositif

« Signaux Faibles »

pour mieux détecter et aider
les entreprises en difficulté



**Hugues
Bied-Charreton**

directeur des finances publiques
de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) s'est appuyée sur l'intelligence artificielle et une démarche partenariale inédite, rassemblant les acteurs publics concernés par l'appui aux entreprises, pour élaborer l'application appelée *Signaux Faibles*. Elle permet d'identifier, le plus en amont possible, les entreprises fragiles afin de leur proposer les solutions d'accompagnement les plus adaptées à leurs besoins.

Par **Hugues Bied-Charreton**, directeur des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

Tous les acteurs intervenant en soutien des entreprises partagent le même constat : la connaissance précoce de la fragilité des entreprises est déterminante dans la qualité et l'efficacité du soutien apporté.

L'application *Signaux Faibles* doit ainsi permettre de détecter les entreprises présentant un risque fort ou modéré de défaillance, dans les 18 prochains mois. Cela repose sur le traitement, par le biais d'algorithmes basés sur des mécanismes d'apprentissage, des données relatives aux entreprises : économiques, financières ou liées à l'activité (variations d'effectifs, recours à l'activité partielle...). La mise en commun de ces données, adossées à la base Sirene®, permet de disposer d'indices pour détecter les entreprises en difficulté : endettement, fonds propres, alerte sur des tensions de trésorerie.

Des résultats partagés dans la plus stricte confidentialité et aux seules fins de détecter d'éventuelles fragilités des entreprises, par les membres du partenariat (direction générale des entreprises, URSSAF caisse nationale, Banque de France et délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle).

Signaux faibles permet d'alerter actuellement sur les difficultés récentes de certains secteurs d'activité économique : les transports, le bâtiment, l'immobilier et les startups.

Le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté

Le 1^{er} juin 2021, le ministre de l'Économie et des Finances et le garde des Sceaux ont présenté un plan d'accompagnement des entreprises en sortie de crise Covid-19. Ce plan d'action met au centre du dispositif, dans chaque département, un nouvel acteur : un conseiller départemen-

tal à l'application *Signaux Faibles*, les entreprises susceptibles d'être confrontées à un risque de défaillance et à les contacter pour leur proposer un accompagnement.

Ce conseiller a vu son rôle renforcé et pérennisé dans le cadre du traitement des demandes de restructuration de prêts garantis par l'État (PGE), de l'accompagnement des entreprises fragilisées par la crise ukrainienne et la hausse des prix de l'énergie et, plus récemment, du soutien aux commerçants et artisans touchés par les émeutes urbaines.

Quels types d'aides

Il peut notamment mobiliser les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État (restructuration de PGE, aides Energie, saisine de la commission des chefs de services financiers...), ou orienter vers un interlocuteur adapté au problème :

- la médiation des entreprises, en cas de différend avec un client ou un four-

- nisseur ;
- la médiation du crédit, dans le cadre d'une recherche infructueuse de financements bancaires ;
- le tribunal de commerce, en vue d'un entretien confidentiel ou l'ouverture d'une procédure.

Cet interlocuteur de confiance respecte un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal. Le contacter par courriel : [codefi.ccsf\(n° département\)@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf(n° département)@dgfip.finances.gouv.fr)

Le conseiller du CODEFI - comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises - est là pour aider les entreprises défilantes.

tal à l'accompagnement des entreprises en difficulté. Cadre de la DGFIP, son rôle est de proposer une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise en fonction de sa situation.

En lien avec le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) et le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), sa mission consiste à détecter, le plus en amont possible, notamment par



Les accords- vins et poissons

Par Gaël Herrouin

Il a toujours été entendu que le poisson s'accompagne de vins blancs. Toutefois, il existe une grande variété de vins, de poissons, mais aussi de modes de cuisson, de préparation et de condiments accompagnant les poissons. L'exercice mérite donc que l'on s'y arrête et que l'on teste quelques accords.

Commençons par rappeler quelques raisons évidentes du mariage entre le poisson et le vin blanc :

- les poissons sont riches en protéines qui catalysent l'acidité des vins blancs ;
- ces mêmes protéines sont incapables d'adoucir les tanins, à la différence des protéines de la viande ;
- l'absence de tanins dans les vins blancs facilite l'harmonie avec la chair du poisson ;
- l'iode qui sature et affleure sur les chairs des poissons de mer rend délicat le croisement avec les vins rouges qu'elle neutralise ;
- la chair du poisson est moins puissante que celle d'une viande. Les vins blancs respectent souvent mieux cette finesse de chair.

Sur une terrine de poisson : La texture tendre et la diversité des chairs des poissons offrent un accord facile sur les vins blancs pourvu qu'ils ne soient pas boisés. L'Entre-deux-Mers du Château Thieuley, avec ses parfums caractéristiques de fleurs blanches apportés par le Sauvignon, où viennent s'ajouter les notes d'agrumes et de fruits exotiques typiques du sémillon, conviendra parfaitement.

Sur un poisson à la crème : La crème exige un vin issu de raisins mûrs et d'un certain âge. Sur les poissons moelleux, on préférera l'onctuosité d'un grand Bourgogne de cinq à quinze ans d'âge et son boisé vanillé. Sur les poissons à texture sèche et tendre, le superbe Riesling Grand Cru Brand du domaine Josmeyer offrira une droiture, une complexité aromatique qui magnifiera votre poisson.

Sur un poisson fumé : Pour dominer le goût de fumé, je vous invite à choisir un vin riche en arômes terpéniques et légèrement boisé. J'ai un souvenir émouvant d'un Haddock, servi accompagné d'un Anjou Ronceray les Zersiles de chez Patrick Baudouin. Ce vin en biodynamie est un rarissime sec, issu du grand terroir réservé aux moelleux, le Quart-de-Chaume. Ample en bouche, le nez annonce un moelleux, mais, le vin est au final un vrai sec, comme par magie. Il ne domine pas le poisson, mais l'accompagne comme une évidence. Le fumé et le boisé complètent ce jour-là l'alliance magique.

Sur un poisson en papillotes ou à la vapeur : La cuisson met à nu la texture du poisson. C'est un accord très délicat tant la précision de la cuisson est ici capitale. Choisissez un vin fin, peu dominateur,

mais suffisamment corsé. Je songe immédiatement au rare Vacqueyras bio « Le Chemin » du domaine de la Ligière. La bonne portion de Clairette et de Grenache blanc dans l'assemblage apporte cette note corsée. Quant à la Roussanne, elle apporte son fruit, mais aussi ses notes de fleurs blanches qui respectent la chair fine du poisson.

Sur un poisson au vin rouge, je laisse exprimer l'un de nos meilleurs représentants des accords mets-vins, le meilleur sommelier du monde en 2000, Olivier Poussier : « *On peut dire que presque tous les poissons peuvent s'accorder sur les vins rouges. Mais l'accord vin rouge et poisson demande une réflexion sur le mode de cuisson, sur l'identité de la sauce, et le registre de la garniture. C'est l'ensemble du plat qui rend possible l'accord vin rouge et poisson, et non le poisson tout seul.*

Exemple : un poisson servi avec un beurre blanc est difficile sur un vin rouge. Ce même poisson servi avec un jus de viande ou en matelote, cuisiné avec du vin rouge, rend les choses plus faciles. Donc il est important de tenir compte de l'ensemble des éléments qui composent le plat pour faire un accord vin rouge poisson réussi. Il est évident que l'accord vin rouge et poisson se fait essentiellement sur des vins rouges jeunes, encore sur le fruit et la fraîcheur, plutôt que sur les vins évolués. Et on privilégie aussi des vins rouges légers à demi-puissance plutôt que des vins corsés, afin de respecter la chair délicate du poisson ».

Sur un ceviche de daurade aux agrumes : marqué par la nature de sa marinade (jus de citron, de pamplemousse et coriandre), ce plat appelle un vin sec et de même caractère que la base aromatique du mets. On trouvera un bel accord avec la simple cuvée d'assemblage de Sauvignon des trois natures de sols présentes à Sancerre, au domaine de Saint-Pierre. Il offre cette belle complexité aromatique qui va dans le même sens que notre plat.

Sur un poisson grillé ou rôti : La texture possède ici une importance fondamentale : elle est tendre pour les poissons de rivière, plus moelleuse pour les poissons

de ligne. Mieux vaut choisir un vin tendre et peu dominateur pour les poissons de rivière, alors que les poissons de ligne s'accorderont mieux avec un vin plus corsé. Le Chablis 1^{er} Cru Fourchaume du domaine Seguinot-Bordet délivre en bouche un équilibre parfait. Il apporte un moelleux, propre à contrebalancer la légère sécheresse de la cuisson, mais apporte aussi une vivacité minérale qui respecte la finesse de la chair du poisson, d'autant plus si la note iodée du poisson s'affirme.

Enfin pour nous parler de **l'accord avec une bouillabaisse**, je cède la place à la sommière Aude Charrol du restaurant Alcyone à l'hôtel Intercontinental de Marseille « *Il faut choisir un vin blanc sur la jeunesse, qui exprime gras et rondeur, ce qui va permettre d'enrober les différentes chairs plus ou moins fermes des poissons. On percevra une belle tension en bouche, qui épousera le gras de la rouille. Choisir un vin avec de la minéralité est judicieux, puisqu'il saura s'équilibrer avec l'iode de la soupe de poisson et l'ail. Si l'on veut rester classique et proposer un accord régional, je propose un vin de Cassis, en provenance du Clos Sainte-Magdeleine* ». (Source : site RVF – 19/08/2022)

Anne propose aussi un accord avec un vin rosé : « *Un accord régional, comme un Bandol du Domaine Tempier en rosé avec un millésime sur la jeunesse. Le vin rosé est très intéressant pour accompagner la texture des poissons de roches, très solaire, ce qui rappelle la thématique de cette recette. Il en faudrait un gras, parfait pour s'épanouir avec les différentes textures. On conserve cependant de la minéralité, propre au vin du bord de mer, qui met en relief notamment la soupe de poisson de roche. Le degré en alcool va permettre de s'opposer à la puissance de la bouillabaisse* ».

Blanc, rosé ou rouge, tous les accords sont donc possibles avec votre poisson. Il suffit juste de réfléchir en amont à son accord, soit en partant du choix du vin pour sélectionner le bon poisson et son accompagnement, soit en sélectionnant le bon équilibre de son vin, pour respecter la finesse du poisson. Bonne pêche !

Gaël Herrouin : expert gradé et assermenté près le Tribunal de Commerce de Paris. Membre de la Compagnie des Courtiers-Jurés-Experts en vins (association créée en 1322, reconnue d'utilité publique par l'état). Gérant de la société Les Vins Dévoilés, créateur d'événements autour de la dégustation de vins rares. Tél. 06 68 32 91 69 / contact@lesvinsdevoiles.com





©DR

Rennes Enchères

Vente des archives de **Jean Roudillon** [1923-2020]

Par Gwénaëlle de Carné

Mardi 12 décembre à 14 heures à **Rennes**, Maître Carole Jézéquel livrera aux enchères l'ensemble des archives documentaires de Jean Roudillon (1923-2020), l'un des plus grands experts français en arts premiers, arts extra-européens, objets de curiosité et d'archéologie.

Pendant près de vingt ans avec le précieux concours de Pierrette Rebours, Jean Roudillon a mis son expertise, son talent et son érudition au service de Rennes Enchères. Avec, au moins, trois ventes chaque année. À l'hôtel des ventes de Rennes, Jean Roudillon aimait attirer l'attention sur les pièces rares, évoquer son enfance, dans les années 1930, auprès d'un grand-père collectionneur et d'un père antiquaire, et raconter comment celui-ci mettait à l'épreuve le petit garçon qu'il était, en soumettant à son expertise toutes sortes de masques africains. La meilleure manière d'aiguiser son œil et sa curiosité !

Formé à l'École du Louvre, Jean Roudillon a exercé son métier avec passion. Il avait débuté dans le Paris des années 1950, au temps où les écrivains et les artistes surréalistes (André Breton, Tristan Tzara, Man Ray) s'enthousiasmaient pour les arts dits primitifs, dans le sillage de Picasso et de Matisse quelques années plus tôt.

Des milliers d'objets venus des cinq continents



Dans sa galerie parisienne du boulevard Saint-Germain et dans les salles de ventes, Jean Roudillon a vu passer des milliers d'objets. Ainsi, pour l'Afrique : des statues, des masques, des figures de reliquaires, des poulies de métiers à tisser anthropomorphes, des cimiers de danse... Il appréciait particulièrement ceux de l'ethnie Bamana, ornés de gracieuses antilopes et portés lors des fêtes agraires au Mali. Il soulignait qu'en 50 ans, leur prix avait été multiplié par dix !

Jean Roudillon connaissait les arts des cinq continents. Que de voyages à travers le monde et que de belles découvertes pour Rennes Enchères ces dernières années : un masque amérindien de la Colombie britannique (Ouest du Canada, vendu 207 500

euros en 2005), un pendentif Kap-Kap de l'île de Santa Cruz, une tête d'Isis-Aphrodite de l'époque romaine (vendue 110 700 euros) et tant d'autres objets venus des contrées lointaines, de Bornéo à la Papouasie, du Cameroun au Pérou... Jean Roudillon avait le don de faire vivre chaque objet, d'en conter l'histoire, d'en rappeler l'usage en relation avec les rites de chaque ethnie. Il savait émerveiller ceux qui l'écoutaient, les éclairer, les inviter au voyage.

« Un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » (proverbe africain)



Jean Roudillon, qui aurait eu cent ans cette année, n'est plus, mais la relève est assurée à Rennes Enchères avec Laurent Dodier. Marchand d'art, expert en art tribal, il a bien connu Jean Roudillon. C'était pour lui « un mentor, un frère d'armes, un ami ». Quant à Michel Roudillon, expert comme son père, mais en art publicitaire,

c'est tout naturellement à Rennes Enchères qu'il a choisi de confier les archives documentaires de Jean Roudillon : des livres d'art et d'histoire, des ouvrages scientifiques et archéologiques, des publications anciennes, des catalogues de ventes aux enchères soigneusement annotés, des milliers de références qui pourront intéresser les collectionneurs, marchands d'art, antiquaires, conservateurs de musées, archéologues, historiens de l'art et peut-être susciter des vocations. Au total, 193 lots à partir de 150 à 200 euros l'ensemble, classés par continent, par époque, par thème, sur des sujets aussi variés que les masques Dogon, les oushebtis égyptiens, les lampes chrétiennes de Tunisie, les ex-votos aztèques ou la peinture d'icônes russes.



Rennes Enchères, 32 place des Lices à Rennes. Tél. 02 99 31 58 00 / art@rennesencheres.com
Du lundi 4 décembre au jeudi 7 décembre sur rendez-vous, vendredi 8 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h, samedi 9 décembre de 10h à 13h, lundi 11 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h, mardi 12 décembre de 10h à 12h.

Un Ironman en Bretagne en 2025 ?

Si l'on dénombre en Bretagne 7 marathons, plus de 60 clubs où l'on peut faire du triathlon, swimrun, bike & run, mais aussi de multiples courses et trails en pleine nature toute l'année, pas encore d'Ironman, ces courses de type triathlon enchainant course, nage et vélo sur de très longues distances.

Organisateur de triathlons longue distance depuis 2002, The Ironman Group vient de lancer un appel à candidatures aux villes et métropoles qui souhaiteraient accueillir un Ironman 70.3 soit : 1,9 km de nage, 90 km de vélo et 21 km de course à pied.

Ces épreuves réunissent plus de 2 500 athlètes venant de France et de l'étranger, indique le groupe qui avance des retombées financières estimées entre 3 et 5 millions d'euros pour le tissu économique local (études réalisées selon les dépenses déclarées des athlètes Ironman sur les années 2021-2022-2023) : hôtels, restaurants, magasins, loueurs de voitures, et plus globalement toute l'industrie du tourisme, ainsi que les prestataires mandatés par l'organisateur. « *Nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités locales afin de faire de ces événements de vraies réussites* », précise Thibault Vellard, directeur général France du groupe Ironman.



Transat Jacques Vabre : les Imoca de Lorient trustent le podium !

Le Havre – Fort de France, en moins de 12 jours ! Les premiers compétiteurs Imoca sont des équipes basées à Lorient, arrivées en pole position de cette course transatlantique, elles ont franchi la ligne la ligne d'arrivée dimanche 19 novembre.



Les premiers : Thomas Ruyant et Morgan Lagravière sur *For the people* (11 jours, 21 heures, 32 minutes, à la vitesse moyenne de 19 nœuds). Quelques 4 h 8 min plus tard, Yoann Richomme et Yann Eliès, sur *Paprec Arkéa*, arrivent deuxième (12 jours, 1 heure, 41 minutes) avec un bateau achevé seulement au printemps et qu'ils ont appris à connaître durant la course. En troisième place Sam Goodchild et Antoine Koch sur *For the Planet*. L'écurie TR Racing fait carton plein avec ses deux bateaux, *For People*, vainqueur de l'épreuve et *For The Planet*, troisième.

Thomas Ruyant signe un exploit en remportant les trois dernières grandes courses du circuit : la Jacques Vabre en 2021 et 2023, et la Route du Rhum. Le Dunkerquois devient ainsi le seul marin à avoir remporté une transat à bord de tous les supports monocoques, du Mini 6,50, Figaro, Class40 à l'Imoca.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

AVIS

RENNES METROPOLE 2^{EME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public métropolitain - correspondant à un parking, situé au sud de la station de métro du Triangle sur l'avenue des Pays-Bas

Par arrêté n° 2023-1210 en date du 18 octobre 2023

Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'emprise du domaine public métropolitain correspondant à un parking, situé au sud de la station de métro du Triangle sur l'avenue des Pays-Bas à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>, à la Maison du Projet du Blossne, Place Jean Normand, Rennes, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 décembre : de 14h00 à 17h00

- mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre : de 14h30 à 17h30

- vendredi 1^{er} décembre : de 9h30 à 12h30

- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00

- consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023, de 14h00 à 17h00,

L237J10864

COMMUNE DE LIFFRE DROIT DE PREEMPTION URBAIN ACCORD SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE A LA VILLE

Par délibération n°2023.291 en date du 16 novembre 2023, le conseil municipal de la commune de LIFFRE a accepté la délégation du droit de préemption urbain par Liffre-Cormier Communauté sur les périmètres identifiés aux plans annexés à cette délibération.

La délibération susvisée fait l'objet d'un affichage en Mairie pour une durée d'un mois conformément à l'article R. 211-2 du Code de l'Urbanisme.

L237J12404

SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DU COUESNON Programme pluriannuel - Renouveau du réseau et des branchements d'eau potable sur les années 2024 et 2025

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Identification de l'acheteur : Nom complet de l'acheteur : Syndicat Intercommunal de la Vallée des Eaux du Couesnon

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° national d'identification : 20009571900023

Ville : RIMOU Code postal : 35560

Nom du contact : Mme MISERIAUX Jessica Adresse mail du contact : sevc@eau-pf.bzh N° téléphone du contact : 02 23 51 00 14

Adresse internet du profil acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>

Identification du marché : Intitulé du marché : Programme pluriannuel - Renouveau du réseau et des branchements d'eau potable sur les années 2024 et 2025

Code CPV principal : 45232150-8

Type de marché : Travaux

Critères d'attribution : Prix des prestations pondéré à 60 points et valeur technique pondéré à 40 points.

Lien d'accès direct aux documents de la consultation : <https://demat.centraledesmarches.com/7073205>

Procédure adaptée ouverte

Date et heure limites de réception des plis : 19/01/2024 à 12:00

L237J12354

COMMUNE DE RENNES 2^{EME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public métropolitain - Entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue

Par arrêté n° 2023- 4959 en date du 17 octobre 2023

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'emprise du domaine public métropolitain situé entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>, à la Maison du Projet du Blossne, Place Jean Normand, Rennes, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 décembre : de 14h00 à 17h00

- mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre : de 14h30 à 17h30

- vendredi 1^{er} décembre : de 9h30 à 12h30

- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00

- consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023, de 14h00 à 17h00.

L237J10866

annoncelegale@7jours.fr

COMMUNE DE GEVEZE AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE ZAC GUEURY
LA DOUVE A GEVEZE

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gueury La Douve. Ce projet soumis à évaluation environnementale systématique porte sur 16,8 hectares. Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 24 août 2023.

La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 31 jours consécutifs du :

lundi 18 décembre 2023

au mercredi 17 janvier 2024 inclus

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

- par voie électronique : sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/5051> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

- sur support papier en mairie de Gévezé aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à concertation pourront également être demandées auprès de M. Le Maire, espace des Droits de l'Homme, 35850 Gévezé, tél : 02 99 69 90 22.

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions :

- par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.reRistre-dematerialise.fr/5051>

- sur le registre papier mis à disposition avec les supports papier à l'accueil de la mairie.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération. À l'issue de la participa-

tion, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être approuvé, ou ne pas l'être, par délibération du conseil municipal de Gévezé.

A partir de la publication de cette délibération et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision seront consultables sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/5051>

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de Gévezé, publié dans deux journaux régionaux ou locaux et affiché à la Mairie de Gévezé, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Gévezé, le 28 novembre 2023

Le Maire

Jean-Claude ROUAULT

L237J12498

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GLT HOLDING ;
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ;

Siège social : 12, rue de la Mairie 35370 TORCE ;

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ; Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ;

L'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des entreprises ou entités dans lesquelles elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans ;
Capital social : 140.000 euros par apports en nature ;

Gérance : M. Yvonnick TRÉBON demeurant L'Aubier 35370 TORCE sans limitation de durée.

RCS RENNES.
Pouravis.

L237J12571

7Jours
votre régie publicitaire
sur toute la France

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 22 novembre 2023)

COLLIN Isabelle Rolande, 3 Rue des Prés Mèlés, 35230 Saint-Erblon, RCS RENNES 824 829 220, RM 824 829 220. Achat Revente De Tous Produits Esthétique. Prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire portant uniquement sur les bien professionnels sous le numéro 2023J00486, date de cessation des paiements le 01/10/2023 désigne Mandataire judiciaire David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 RENNES CEDEX, et ouvre une période d'observation expirant le 22/05/2024 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13501554705016-2023J00486

LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 22 novembre 2023)

SARL 13^{ème} Choc, 2 Rue Claude Chappe, 35230 Noyal-Châtillon-Sur-Seiche, RCS RENNES 828 530 444. Marketing. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mai 2022, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501554826593-2023J00482

RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET OUVERTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 novembre 2023)

SARL DAVENEL, 15 Grand Rue, 35600 Redon, RCS RENNES 812 601 698. Commerce de détail d'habillement. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 9 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 15 décembre 2023.

13501554502327-2023J00447

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 22 novembre 2023)

SARL M.E.M., 2 Rue du Chêne Morand, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 889 445 722. Maçonnerie, béton arme, carrelage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501554705080-2023J00386

SAS MY TINY CAMP, 31 Boulevard de Lattre de, Tassig, 35000 Rennes, RCS RENNES 883 196 636. Fabrication micro-logement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501554705069-2023J00369

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 21 novembre 2023)

SAS BREIZ'HEN'CO, 15 Rue d'Hauterive, 35600 Redon, RCS RENNES 819 040 197. Vente de colorations végétales. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501554400859-2021J00209

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF AUTORISANT LA REPRISSE DES POURSUITES INDIVIDUELLES

(Jugement du 13 novembre 2023)

SAS WAYTRANS, 4 Square Pierre Merlat, 35700 Rennes, RCS RENNES 828 689 380. Transporteur public routier.

13501554502330-2022J00380

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 13 novembre 2023)

SARL ROTISSERIE DU COUESNON, Zone Artisanale la Carrée, Antrain, 35560 Val Couesnon, RCS RENNES 450 266 952, RM 450 266 952. Rôtisserie.

13501554400853-2022J00106

SARL CEPAA., Rue le Pigeon Blanc, 35133 Lécousse, RCS RENNES 539 233 213, RM 539 233 213. Restaurant.

13501554400856-2022J00237

SARL SAX 6, 1 Rue de la Vieille Ville, 35600 Redon, RCS RENNES 882 527 286. Prêt à porter.

13501554400867-2023J00133

SARL CL EXPRESS 35, 48 Rue de Bout de Lande, Zone Artisanale, 35890 Laillé, RCS RENNES 831 164 371. Transport routier de marchandises.

13501554400861-2022J00140

SAS PIBEE, 6 Rue de Claire Vue, 53360 Quelaines Saint-Gault, RCS RENNES 877 491 639. Vente prêt à porter féminin.

13501554400864-2022J00151

SARL KARIDEAL, 21 Rue du Clos Bricard, 35340 Ercé-Près-Liffré, RCS RENNES 904 098 852. Commerce de véhicules.

13501554502342-2023J00011

SARL AL CONCEPT, les Champs, 35420 Louvigné-Du-Désert, RCS RENNES 879 137 495, RM 879 137 495. Vente installation maintenance extincteur.

13501554502336-2023J00020

SARL EURL JADA, 13 Rue Notre Dame, 35600 Redon, RCS RENNES 894 142 389. Détail de viandes.

13501554502339-2023J00097

SARL AUTO TEHEL SERVICES, 20 Rue du Manoir de Servigné, 35000 Rennes, RCS RENNES 831 858 493, RM 831 858 493. Entretien de véhicules.

13501554502333-2022J00021

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON
Jugement du 23 novembre 2023 - Conversion en liquidation judiciaire

Société coopérative à forme anonyme à capital variable LS SERVICES, 1 Rue du Progrès, 69800 Saint-Priest, RCS LYON 402 525 000. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 23/11/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 30/11/2023. Liquidateur judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCERY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03, La SELARL JEROME ALLAIS représentée par Maître Jérôme ALLAIS immeuble l'Europe 62 rue de Bonnel 69003 Lyon Administrateur judiciaire : La Selarl BCM représentée par Maître Eric BAULAND ou Maître Alain NIOGRET 40 rue de Bonnel 69003 Lyon la Selarl AJ PARTENAIRE représentée par Maître Didier LAPIERRE et Maître Ludvine SAPIN 174 rue de Créqui 69003 Lyon.

13501554631907-2021B02285

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
Jugement du 22 novembre 2023 - Liquidation judiciaire

SAS Groupe Lifestone, 33 Rue Joubert, 75009 Paris 9^e Arrondissement, RCS PARIS 844 718 155. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 22/11/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202303259, date de cessation des paiements le 10/11/2023, et a désigné : juge commissaire Mme Nathalie Dostert liquidateur SELARL ATHENA en la personne de Me Camille Steiner 16 rue Friant 75014 Paris, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc.

13501554505324-2022B01042

ABONNEZ-VOUS !

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES Jugement du 22 novembre 2023 - Redressement judiciaire

SARL S.A.R.L. JOUENEAUX GERARD, Plestregouet, 56230 Questembert, RCS VANNES 394 655 492. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement du tribunal de commerce de Vannes prononçant en date du 22 Novembre 2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mai 2023, désignant administrateur Selarl Gautier & Associés 111, boulevard de Lattre de Tassigny - CS 14235 - 35042 Rennes avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Selas Bodelet - Long Parc d'Activités de Trehonin - 56300 Le Sourn.

13501554637901-2017B02160

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE Jugement du 23 novembre 2023 - Redressement judiciaire

SAS A2G, 14 Rue François Guisol, 06200 Nice, RCS NICE 880 392 089. Soins de beauté. Jugement du tribunal de commerce de Nice, prononce en date du 23 novembre 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00533, date de cessation des paiements le 16 novembre 2023 désigne Administrateur SELARL Bg & Associes prise en la personne de Maître Stéphanie Bienfait 7 Rue Delille 06000 Nice avec pour mission : de surveiller, Mandataire judiciaire SELARL Funel Et Associes prise en la personne de Me Jean-Patrick Funel 54 Rue Gioffrédo 06000 Nice, et ouvre une période d'observation expirant le 23 mai 2024 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13501554802540-2021B01668

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE Jugement du 23 novembre 2023 - Redressement judiciaire

SARL SIMA, 14 Rue François Guisol, 06300 Nice, RCS NICE 909 043 812. Soins de beauté. Jugement du tribunal de commerce de Nice, prononce en date du 23 novembre 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00534, date de cessation des paiements le 16 novembre 2023 désigne Administrateur SELARL Bg & Associes prise en la personne de Maître Stéphanie Bienfait 7 Rue Delille 06000 Nice avec pour mission : de surveiller, Mandataire judiciaire SELARL Funel Et Associes prise en la personne de Me Jean-Patrick Funel 54 Rue Gioffrédo 06000 Nice, et ouvre une période d'observation expirant le 23 mai 2024 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13501554803443-2022B00783

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

COUR D'APPEL DE RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES
SERVICE CIVIL DU PARQUET

Cour d'Appel de Rennes
Tribunal Judiciaire de Rennes

EXTRAIT D'UN JUGEMENT D'ANNUATION DECLARATIF D'ABSENCE rendu par la 3^{ème} chambre des Requistes le 10 octobre 2023.

Le Tribunal statuant en matière gracieuse, en chambre du conseil

ANNULE le jugement déclaratif d'absence de Monsieur Roland, Michel, Amand CADOT né le 10 mai 1969 à la Guerche de Bretagne (Ille-et-Vilaine).

ORDONNE la publication sans délai, du dispositif du présent jugement dans 2 journaux d'annonces légales.

Visé au Parquet de Rennes
Le 21 novembre 2023
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
L237J12293

Par jugement en date du 20 Novembre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a

- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de : **Isabelle HOUGET**, exploitante agricole -éleveuse de porcs naisseurs - identifiée au RCS de RENNES sous le n° 518 460 068 Le Petit Ronceray 35370 ARGENTRE DU PLESSIS

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L237J12372

Par jugement en date du 20 Novembre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de : **Nathalie, Véronique, Françoise DESCHAMPS**, auto-entrepreneur en vente d'espaces publicitaires, RSAC de RENNES n° 800 357 030 8 rue Raoul Follereau 35310 BREAL SOUS MONTFORT

Fixé date de cessation des paiements au 20 Septembre 2023.

Dit qu'il sera fait application des dispositions du livre VI sur les éléments des patrimoines professionnel et personnel de Madame Nathalie DESCHAMPS ; Dit

que les dettes dont Madame Nathalie DESCHAMPS est redevable sur ses patrimoines professionnel et personnel seront traitées en fonction du droit de gage de chaque créancier, sauf disposition contraire ;

Rappelé que le tribunal connaîtra des contestations relatives à la séparation des patrimoines qui pourraient s'élever à l'occasion de la présente procédure ; Dit que l'avis du jugement à paraître dans un journal d'annonces légales mentionnera que la liquidation judiciaire simplifiée concerne le patrimoine professionnel et le patrimoine personnel de la débitrice ; Désigné en qualité de liquidateur judiciaire la Selarl DAVID-GOÏC, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433-35044 RENNES ;

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L237J12373

Par jugement en date du 20 Novembre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde judiciaire de : **EARL PRADENN** exploitation agricole à responsabilité limitée Production porcine et de viande bovine-identifiée au RCS de RENNES sous le n° 321 006 843 La Haie 35520 MELESSE

Fixé au 20 mai 2024 la date d'expiration de la période d'observation ;

Désigné la SELARL DAVID-GOÏC et associés pris en la personne de Maître Benjamin Brillaud en qualité de mandataire judiciaire, 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433 - 35044 RENNES ;

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L237J12374

ENQUETES PUBLIQUES

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de La-Chapelle-Janson et de Fleurigné, qu'une enquête publique sera ouverte du 20 décembre 2023 (8h30) au 26 janvier 2024 (16h30), pour la demande présentée par la SAS CARRIERES BEAUCE, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'approfondissement d'une carrière de roches massives située au lieu-dit « Le Pilet », sur les communes de La-Chapelle-Janson et de Fleurigné.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les études d'impact et de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

-en mairie de La-Chapelle-Janson, aux heures suivantes : lundi, mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 12h00 ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; samedi de 8h30 à 11h00.

-en mairie de Fleurigné, aux heures suivantes : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 ; mercredi de 9h00 à 12h00 ; vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.

-sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public :

-dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 61 Boulevard d'Armorique, 35000 RENNES, sur rendez-vous au 02 21 86 24 79, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS Carrières BEAUCE dont le siège social est domicilié au lieu-dit « Le Pilet » sur la commune de La-Chapelle-Janson.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- aux mairies de La-Chapelle-Janson et de Fleurigné ;

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;

- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice, adressé au siège de l'enquête publique, 15, rue du Relais 35133 La-Chapelle-Janson ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr. Préciser en objet du courriel : SAS CARRIERES BEAUCE, Le Pilet, La Chapelle Janson, Fleurigné

-sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/carriere-beauce-le-pilet> (adresse de dépôt des contributions : carriere-beauce-le-pilet@mail.registre-numerique.fr)

Madame Danielle FAYASSE, urbaniste, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, recevra le public à la mairie de La-Chapelle-Janson :

-le mercredi 20 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 ;
-le samedi 20 janvier 2024 de 8h30 à 11h00.

Elle sera également présente à la mairie de Fleurigné :

-le mardi 9 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;

-le vendredi 26 janvier 2024 de 14h00 à 16h30.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet

de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes, le
Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général,
Pierre LARREY

L237J12515

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte AUTHENTIQUE en date du 17/11/2023, il a été constitué une société civile immobilière ayant pour :

- Dénomination : **SCI TREGUIER**
- Siège social : CHASNE-SUR-ILLET (35250) 2 allée de la Grotte
- Durée : 99 ans
- Capital : 1.000 €

- Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou encore en nuepropriété seulement

- Gérant : Monsieur Hervé LE TALLEC domicilié à CHASNE-SUR-ILLET (35250) 2 allée de la Grotte et Monsieur Bruno LE TALLEC, domicilié à JANZE (35150) 7 rue Jacqueline Auriol.

- Agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés fondateurs, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de RENNES

L237J12275

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TURBAN MA-CONNERIE.

Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associé unique.

Siège social : 3 Bis, Allée du Clos de la Merceraie - 35450 LIVRE SUR CHANGÉON.

Objet social : Toutes activités liées à la maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros œuvre et second œuvre. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social : 3.000 euros par apports en numéraire.

Gérance : Arnaud TURBAN sis 3 Bis, Allée du Clos de la Merceraie - 35450 LIVRE SUR CHANGEON, sans limitation de durée.
RCS RENNES. Pour avis.

L237J12277

«Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Stéphanie RUCAY, notaire à RENNES le 27 novembre 2023, il a été constituée une société civile immobilière au capital de 1.000,00 € dont la dénomination est **SINAPS**, et le siège social fixé à ROMILLE (35850), 22 La Draperie. Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS. Gérance : Monsieur Mathieu NAPOLITANO, demeurant à ROMILLE (35850), 22 La Draperie. Madame Florence SIMON, demeurant à ROMILLE (35850), 22 La Draperie. Immatriculation au RCS de RENNES.»

L237J12500

CONSTITUTIONS

Etude de Mes P. ODY et C. ODY-AUDRAIN, notaires associés
35130 LA GUERCHÉ DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pascal ODY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal ODY et Corentine ODY-AUDRAIN, Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial » à LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, 39 Faubourg de Nantes, le 23 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **JE-DACHEL**.

Le siège social est fixé à : RANNEE (35130), 7 rue des Coquelicots.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,00 EUR).

Les apports sont constitués de la manière suivante :

- Apport immobilier d'un bien sis RANNEE, 7 rue des Coquelicots, pour 239.990,00 € ;

- Apport en numéraire de 10,00 €.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :
- Monsieur David Hervé DESERT, gérant, demeurant à RANNEE (35130) 7 rue des Coquelicots.

Né à CHATEAU-GONTIER (53200) le 13 juin 1978.

Célibataire.

- Madame Jessica Maryvonne ME-RZOUK, salariée, demeurant à RANNEE (35130) 7 rue des Coquelicots.

Née à SAINT-BENOIT-LA-FORET (37500) le 7 septembre 1990.

Célibataire.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis. Le notaire.

L237J12331

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte SSP en date du 24/11/2023, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AGA IMMO
Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 3, La Benairie -35410 CHATEAUGIRON

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet.

Durée de la société : 99 ans
Capital social : 1.000 euros, par apport en numéraire

Gérance : M. Armen GAZARYAN, sis 3, La Benairie - 35410 CHATEAUGIRON, sans limitation de durée

Cessions de parts : agrément requis pour toute cession
RCS RENNES
Pour avis

L237J12399

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : VIRIDIS CONSEIL ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 1 rue Hélène Boucher - Zone Artisanale de Bellevue - 35235 THORIGNE-FOUIL-LARD ; Objet social : Conseils en rénovation et amélioration de l'habitat ; La sous-traitance de tous travaux de gros et second œuvre, de plâtrerie, d'isolation, de doublage, de peinture et de revêtement et plus généralement toutes opérations commerciales se rapportant à ces activités ; Achat et vente de tous produits, matériels, pièces et accessoires liés à la rénovation et l'isolation de l'habitat et au travaux de gros et second œuvre ; Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement ; Toutes prestations de services et le négoce de tous produits susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. ; Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 3.000 euros ; Gérance : M. Aurélien BROSSAY demeurant 18 rue du Cormier - 35580 GUIGNEN et M. Jérémie MONNIER demeurant 7 rue des Poteries - 35520 LA MEZIERE pour une durée indéterminée. RCS : RENNES. Pour avis, La Gérance.

L237J12510



INNOV CUISINES ET AGENCEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 route de Cesson Sevigne
35410 DOMLOUP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 28 novembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : INNOV CUISINES ET AGENCEMENTS

Siège social : 7 route de Cesson Sevigne - 35410 DOMLOUP

Objet social : Achat-vente de cuisines, cuisine extérieure, salles de bain, placards et rangements intérieurs et extérieurs ainsi que la fourniture des appareils électroménagers et tout matériel se rapportant à ses activités. Pose et montage de meubles,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Laetitia ROPERT, demeurant 7 route de Sevigne - 35410 DOMLOUP, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J12530

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ANZA TAXI 35 ;
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associé unique ;

Siège social : 1, Allée du Mail - 35500 VITRE ;

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'exploitation, la vente, la location-gérance de tous fonds de commerce de transport de personnes, avec ou sans bagages et/ou colis à titres onéreux, par taxi ; Transport de personnes en voiture de tourisme avec chauffeur (VTC), la location de voitures particulières avec chauffeur ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et

la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans ;
Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire ;

Gérance : Yassine BOUHIA sis 1, Allée du Mail - 35500 VITRE, sans limitation de durée.

RCS RENNES. Pour avis.

L237J12534

Aux termes d'un ASSP en date du 27/11/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IMMERSION RH

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : Les activités de conseils et prestations dans les domaines du Droit Social et des ressources humaines.

Siège social : 801 Avenue des champs Blancs, 35510 CESSON SEVIGNE
Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Gérance : M. CREAC'H Guillaume, demeurant 19 Rue Lavoisier , 35700 RENNES

L237J12536



Par acte SSP du 27/11/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FRACOL

Objet social : Marchand de biens

Siège social : 1 rue Lucie et Raymond AUBRAC 35650 Le Rheu.

Capital : 15000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. MERLETTE Briac, demeurant 1 rue Lucie et Raymond AUBRAC 35650 Le Rheu

Immatriculation au RCS de Rennes

L237J12541

MODIFICATIONS

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS
Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



LAGONISSI

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1 474 000 Euros
Siège social : RENNES (35000)
22 Rue Charles Laurent
RCS RENNES 838 045 953

AVIS

Par décision collective en date du 14 novembre 2023, il a été décidé de : transférer à RENNES (35000) 22 Rue Charles Laurent le siège social précédemment fixé à LA MEZIERE (Ille et Vilaine) - ZA de Beauséjour, et ce à compter du même jour ; et de supprimer de l'objet social la vente, la location, l'entretien, la réparation de véhicules et de matériels de loisirs et leurs accessoires.

L237J11661

CUBE AVOCATS
— SOCIÉTÉS D'AVOCATS —
Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

AUTREMENT FINANCE

S.A.S.U. au capital de 10.000 €
Siège : Le Pas David
79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT
RCS NIORT 830 539 482

TRANSFERT DE SIÈGE

Suivant décisions du 01.11.2023, l'associé unique a :

- transféré le siège de la Société de Le Pas David, 79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT, à 6 La Bourgoulière, 35380 PLÉLAN-LE-GRAND.

- modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

Président : M. Pierre-Louis CHO-MAUD, demeurant 6 La Bourgoulière, 35380 PLÉLAN-LE-GRAND. Radiation : RCS NIORT. Nouvelle immatriculation : RCS RENNES.

Pour avis, le Président.

L237J12263

CUBE AVOCATS
— SOCIÉTÉS D'AVOCATS —
Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

PLEI

S.C.I. au capital de 2.500 €
7 quai Lamennais - 35000 RENNES
RCS RENNES 825 142 524

TRANSFERT DE SIÈGE

Suivant décisions du 02.11.2023, le gérant a :

- transféré le siège de la Société de 7 quai Lamennais, 35000 RENNES, à 6 La Bourgoulière, 35380 PLÉLAN-LE-GRAND.

- modifié corrélativement l'article 4 des statuts. Modification : RCS RENNES.

Pour avis, le gérant.

L237J12264

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Dénomination : PATRIMINVEST 23 RHÔNE ALPES Forme : SCI Siège social : 34 rue Saint Georges, 35000 RENNES N° 949 426 365 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 2.400.100 euros à 2.900.100 euros. Modification des statuts : Les articles « 6.1 MONTANT DES APPORTS » et « 7-CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

L237J12269

KEYFRAME

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 2 RUE LE BOUTELLIER
35000 RENNES
RCS de RENNES n°797 477 478

L'AGE du 18/11/2023 a décidé à compter du 18/11/2023 d'augmenter le capital social de 28 000 € par incorporation partielle des réserves en le portant de 2 000 € à 30 000 €.

Article 8 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de RENNES.

L237J12274

7Jours
Fonctionne en régie publicitaire
sur toute la France

MODIFICATIONS



« MAP PLEUMELEUC »

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6 rue Galilée
35137 PLEUMELEUC
451 220 362 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 23 novembre 2023, il a été décidé, à compter du même jour de transformer la Société en Société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination sociale de la société, son objet social, son siège social, sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 8 000 €. M. Mario PIROMALLI demeurant 23 boulevard de la Duchesse Anne - 35700 RENNES a été nommé Président de la société sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée. Son mandat de gérant a pris fin à compter du même jour. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont libres entre associés. Pour toute autre cession, l'agrément doit être donné préalablement par décision de la collectivité des associés.

Mention au RCS de RENNES.
Pour avis.

L237J12281



« MAP PACE »

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 8 000 Euros
Siège social : La Giraudais
35740 PACE
479 642 993 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 23 novembre 2023, il a été décidé, à compter du même jour de transformer la Société en Société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination sociale de la société, son objet social, son siège social, sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 8 000 €. M. Mario PIROMALLI demeurant 23 boulevard de la Duchesse Anne - 35700 RENNES a été nommé Président de la société sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée. Son mandat de gérant a pris fin à compter du même jour. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont libres entre associés. Pour toute autre cession, l'agrément doit être donné préalablement par décision de la collectivité des associés.

Mention au RCS de RENNES.
Pour avis.

L237J12284

ABONNEZ-VOUS !

KM BATIMENT

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 25 rue Victor Schoelcher
35200 RENNES
848 875 167 RCS RENNES

Par AGE du 02/11/2023 le siège social a été transféré au 5 RUE GALILEE 93150 LE BLANC MESNIL. Modification au RCS de Rennes.

L237J12343



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

MAISON HERSANT

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : Rue Jean Monnet
35600 REDON
RCS RENNES 518 947 270

DEMISSION D'UN COGERANT

Aux termes d'un procès-verbal en date du 7 novembre 2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Franck GUIHEUX, de ses fonctions de cogérant avec effet au 7 novembre 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
la gérance.

L237J12345

MS PAYS DE RENNES
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros
ZAC Les Cormiers - 3 rue du Cormier - 35650 LE RHEU
893 388 934 RCS RENNES

Par AGO du 06/10/2023 il a été pris acte : De la démission de Anne-Laure DENIAU de ses fonctions de gérante à compter du 01/11/2023 ;

De la nomination de Tony LE CERF, 11 avenue Jacques Cassard - 44250 SAINT BREVIN LES PINS, en qualité de cogérant à compter du 01/11/2023 pour une durée illimitée

Marie CROS reste cogérante.
Mention sera faite au RCS RENNES
Pour avis

L237J12348

PIRATE LIFT ET RUBBLE

SAS au capital de 4000 €
Siège Social : 12 boulevard villebois
Mareuil 35400 ST MALO
814612875 RCS de SAINT MALO

Par AGE du 26/09/2023, il a été décidé d'augmenter le capital de 10000 € par AP-PORTS EN NUMÉRIQUES pour le porter à 14000 €.

Article 7 ET 8 des statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SAINT MALO

L237J12350

DOUBLE G

Société à responsabilité limitée au capital de 80.000 euros
Siège social 14, La Perche
35440 MONTREUIL-SUR-ILLE
908 322 803 RCS RENNES

Par acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 28/04/2023, il a été pris acte de la démission de Mme Gwénaëlle HUCHET sise 14, La Perche - 35440 MONTREUIL-SUR-ILLE de son mandat de cogérante de la Société à compter du 30/04/2023. Modification sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis,
La Gérance.

L237J12352



MOUSS'AUTO FOUGERES

SARL au capital de : 10 000 €
Siège social : L'Aumallerie
1, rue Alfred Sauvy
35133 LA SELLE-EN-LUITRE
508 374 592 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes de décisions du 17.11.2023, l'associé unique de la Société a décidé de la transformation de la Société en SAS à compter du 17.11.2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.

Le capital de la société reste fixé à la somme de 10 000 €.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La Société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de SAS

Administration :
Avant sa transformation en SAS, la société était gérée par :

- Gérant : M. Christophe QUINTON
Sous sa nouvelle forme, la société est administrée par :

- Président : M. Christophe QUINTON demeurant 7, Allée des Roses 35133 BEAUCE.

Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis. La Gérance

L237J12389

NERIDE

Société civile transformée en société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 2 Impasse du Portail
35130 LA GUERCHÉ-DE-BRETAGNE
522 081 553 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 26/11/2023 à effet du même jour, il a été décidé : 1/ de modifier l'objet social qui sera désormais le suivant : L'acquisition, l'entretien et le développement de marques, de tout autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tout élément de savoir-faire en lien avec l'activité des sociétés dans lesquelles la société aura une participation ; L'exploitation et notamment la mise à disposition de marques, de tout autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tout élément de savoir-faire, au bénéfice des sociétés dans lesquelles la société aura une participation ; La prise de participation financière dans toute entreprise, groupement ou société commerciale ou de prestations de services créée ou à créer et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de fusion de sociétés en participation ou de groupement ; 2/ de transformer la société en société par actions simplifiée. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Société civile transformée en société par actions simplifiée. Dénomination : NERIDE. Capital social : 500 €. Administration : Jacques BONNANT sis 2 Impasse du Portail 35130 LA GUERCHÉ-DE-BRETAGNE, Gérant devient Président ; Katia BONNANT sise 2 Impasse du Portail 35130 LA GUERCHÉ-DE-BRETAGNE est nommée Directrice Générale ; Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. RCS RENNES. Pour avis,

L237J12394

TRENDY COLORS

SARL au capital de 1.000 €
Ancien siège social :
9 Rue Hélène Boucher
35235 THORIGNE-FOUILLARD
Nouveau siège social :
28 boulevard du Colombier
35000 RENNES
819 201 427 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique en date du 25/11/2023, le siège social a été transféré du 9 Rue Hélène Boucher 35235 THORIGNE-FOUILLARD au 28 boulevard du Colombier 35000 RENNES à compter de ce même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. RCS RENNES. Pour avis.

L237J12400



SCI L.L.P.

SCI au capital de 330.000 €
Siège social : 11 bis quai d'Ille et Rance
35000 RENNES
RCS RENNES 815 116 090

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une décision collective des associés du 8 novembre 2023, il a été pris acte de la démission de Madame Le Thi Hien LE THANH de ses fonctions de cogérante.

L237J12458



ADELE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : Ecopôle Sud-Est
45, Anneau de la Grée
35510 CESSON-SEVIGNÉ
980 652 036 RCS RENNES

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Il résulte des décisions des associés du 23.11.2023 que le capital social a été augmenté de 328 860 € par apports en nature par M. Marc LE QUENTREC à la Société des 1 501 parts sociales qu'il détenait dans la société OLYGONE (798 191 292 RCS RENNES) et des 1 000 parts sociales qu'il détenait dans la société

POSEA (897 718 110 RCS RENNES). Le capital est ainsi fixé à la somme de 329 860 € divisé en 32 986 parts de 10 € de valeur nominale.

Ancienne Mention
Capital : 1 000 €
Nouvelle Mention
Capital : 329 860 €

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis. La Gérance

L237J12463



SUIVEZ-NOUS SUR



SERVICE DE RELECTURE

ASSURÉ

ATTESTATION DE PARUTION

IMMÉDIATE

MODIFICATIONS



ITS PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue des Congrégations
35500 VITRE
909 207 102 RCS RENNES

AVIS D'EXTENSION ET DE TRANSFERT

Aux termes de décisions signées électroniquement en date du 28 novembre 2023, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de travaux électriques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 4 rue des Congrégations - 35500 VITRE au Le Cap - 106 Boulevard de Laval - 35500 VITRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L237J12494



NACL

Société interprofessionnelle de soins ambulatoires à capital variable au capital minimum de 70 euros
Siège social : 1 Impasse Anna Jolivel
35320 LE SEL DE BRETAGNE
878 938 448 RCS RENNES

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Laurie BOURBON de démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 30 novembre 2023 minuit heure française, et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Sandrine CHISLOUP, demeurant 1 Rue du Bourg, 35200 RENNES, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} décembre 2023 à la 1^{ère} heure française.

Absence de mise à jour statutaire corrélatrice.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L237J12514



AARPI AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

M180
SASU au capital de 8000 €
Siège social :
19 RUE DES LILAS 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
881 849 335 RCS de Rennes
Le 28/11/2023, l'associé unique, a décidé de :

- Transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/12/2023, et a nommé gérant Mme MANERU IZCUE Elena, demeurant 19 rue des Lilas 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

- Modifier l'objet qui devient : La société a pour objet, tant en France qu'à

l'Étranger : Le conseil et la formation à distance ou en face à face pédagogique sous toutes ses formes et sur tous supports, à destination de tout public y compris les membres des comités d'entreprises, des CHSCT et des Syndicats, l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information ; Le conseil aux entreprises en matière de RSE et d'amélioration des conditions de travail, le coaching d'équipes et de dirigeants ; La création, commercialisation de méthodologies et concepts en rapport avec l'objet social ; La création, commercialisation de biens et de prestations de services en rapport avec l'objet social ; L'activité de conseil en communication au moyen de tous supports notamment par internet et tout média interactif. La réalisation de travaux de communication visuelle, print et web ; Le conseil et l'assistance pour la mise en place d'outils collaboratifs., à compter du 28/11/2023.

Modification du RCS de Rennes
L237J12531

SFSL SOC FORMATION SERVICES LINGUISTIQUE

EURL au capital de 7 700 €
Siège social : 74 RUE DE PARIS
35000 RENNES
RCS de RENNES n°439 587 619

L'assemblée générale du 16/11/2023 a pris acte de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement
SAS GEIREC et M. DURAND Stéphane.
Mention : RCS de RENNES.

L237J12548



ITSM-NG

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 101 avenue Henri Fréville
35200 RENNES
910 776 137 RCS RENNES

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 04 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ITSM-NG a décidé de transférer le siège social du 101 avenue Henri Fréville, 35200 RENNES au 15 rue du Chêne Germain, 35510 CESSON-SEVIGNE à compter du 04 octobre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Présidente

L237J12550

DISSOLUTIONS

CREPERIE DES REMPARTS
Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 8 000 euros
Siège social : 102 RUE DE LA PINTÉRIE - 35300 FOUGERES

Siège de liquidation : 2 AVENUE DE SASSAY - 22130 PLANCOËT
441 000 650 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marie-Noëlle GORBEA GOMEZ, demeurant 102 Rue de la Pinterie - 35300 FOUGERES, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Avenue de Sassay - 22130 PLANCOËT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal

de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J11556

DU NAIN WAK

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : ST JACQUES DE LA LANDE
35136 11 rue de la Pilate
Siège de liquidation : 11 rue de la Pilate
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
409082609 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Vincent TRINIAC, demeurant 11 rue de la Pilate 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue de la Pilate 35136 ST JACQUES DE LA LANDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J12300

CABINET ALAIN GORRET
NICOLAS MARUELLE
Espace performance
Centre Alphas Bat H1
35760 SAINT-GRÉGOIRE
02 99 23 03 22



AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/10/2023, les associés de la SCI L.B.G., Société Civile Immobilière au capital de 196 800 € dont le siège social est sis 7, rue Marie Dorval à RENNES (35000), RCS Rennes 487 588 717, ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/10/2023.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Pierre-Emmanuel BERNARD-GRIFFITHS, demeurant 9, rue Joseph Durocher à RENNES (35 000), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 9, rue Joseph Durocher à RENNES (35 000).

Le dépôt des pièces sera effectué près du Greffe du tribunal de Commerce de Rennes.

Pour avis, le Liquidateur

L237J12388

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **Les Landes de Cledy**.
Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1200 euros. Siège social : 59 avenue de Pelouine, 35480 GUIPRY MESSAC. 484 679 600 RCS RENNES. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 novembre 2023. Monsieur Jean-Luc MIGOT, demeurant 59 avenue de Pelouine 35480 GUIPRY MESSAC a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.. Le Liquidateur

L237J12409

SCCV GRAND PARC

Société civile de construction vente
Au capital de 160.000 euros
Siège social et de liquidation :
15, rue de Bel Air 35150 JANZE
799 045 489 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions unanimes des associés du 22/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22/12/2022. M. Jacques TOBIE demeurant 1 B Rue du Point du Jour 35130 LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue de Bel Air 35150 JANZE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES. Mention sera faite au RCS de RENNES.

L237J12443

CABINET ALAIN GORRET
NICOLAS MARUELLE
Espace performance
Centre Alphas Bat H1
35760 SAINT-GRÉGOIRE
02 99 23 03 22



AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2023, les associés de la SCI SOCIM, Société Civile Immobilière au capital de 6 096 € dont le siège social est sis 1, avenue Henri Fréville à RENNES (35 200), RCS Rennes 429 687 635, ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22/11/2023.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Frédéric DELEVAUX, demeurant 26, rue Yves Montand à NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35 230) avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 26, rue Yves Montand à NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35 230).

Le dépôt des pièces sera effectué près du Greffe du tribunal de Commerce de Rennes.

Pour avis, le Liquidateur

L237J12446

CLÔTURES

TESNIERE GOURMET

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 15 244,90 euros
Siège : 32 RUE DE SEVIGNE -
35300 FOUGERES
Siège de liquidation : 32 RUE DE SEVIGNE
35300 FOUGERES
415 187 053 RCS RENNES

L'Assemblée Générale réunie le 30/09/2023 au 32 RUE DE SEVIGNE - 35300 FOUGERES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Jocelyne TESNIERE, demeurant La Grande Baudouin - 35420 SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J11871

SCP MAYZAUD GUILLOTIN PLURI-RIEL - AVOCAT, SCP au capital de 7 500 € 1 place Honoré Commeurec à (35000) RENNES 504 544 867 RCS RENNES Aux termes du PV d'AGE en date du 30/09/2023, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation. La société sera radiée du RCS de RENNES.

L237J11740

annoncelegale@7jours.fr

LIQUIDATIONS

DU NAIN WAK

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : ST JACQUES DE LA LANDE
35136 11 rue de la Pilate
Siège de liquidation : 11 rue de la Pilate
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
409082609 RCS RENNES

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2023 au 11 rue de la Pilate 35136 ST JACQUES DE LA LANDE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Vincent TRINIAC, demeurant 11 rue de la Pilate 35136 ST JACQUES DE LA LANDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J12299

LE PETIT DEPANNEUR RENNAIS

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 4.000 euros
Siège social et de liquidation :
33, rue des Landes
35135 CHANTEPIE
894 124 817 RCS RENNES

Par décisions du 26/10/2023, l'associé unique a) approuvé les comptes de liquidation, il) donné quitus au Liquidateur Cyrille PINCET sis 33, rue des Landes 35135 CHANTEPIE, déchargé de son mandat, et il) prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 31/07/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Pour avis.

L237J12338

S.C.C.V. LE CADRAN DE SAINT MELOIR

Au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation : 17, Bd de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES
RCS RENNES 829 197 060

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décisions extraordinaires en date du 30/11/2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation et de dissolution de la société.

Conformément aux dispositions de l'article R.237.7 du Code de Commerce, ces comptes définitifs seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES en vue de la radiation de la société, accompagnés d'une copie du procès-verbal de l'assemblée ayant approuvé ces comptes et constaté la clôture des opérations.

POUR AVIS. Le Liquidateur.

L237J12528

LOCATIONS GERANCES



RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance, initialement consenti suivant acte sous seing privé en date du 5 février 2003 par Monsieur Jean-Luc GUILLET, demeurant à GUICHEN (35580), 84, route de Re-

don Pont-Réan, puis par Madame Thérèse GUINARD, demeurant à GUICHEN (35580), 84, route de Redon Pont-Réan, se substituant en tant que loueur aux termes d'un avenant en date du 4 février 2004, au profit de :

La société dénommée LE GRAND HOTEL, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 EUROS, ayant son siège social à GUICHEN (35580), 84 route de Redon Pont-Réan, identifiée au SIREN sous le numéro 442072203 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES, locataire-gérant,

Portant sur le fonds de commerce d'HÔTEL RESTAURANT BAR, exploité à GUICHEN (35580), 84 route de Redon Pont Réan,

A été résilié, à l'amiable, sans indemnité, suivant acte reçu par Maître Laurent BERNADAC, Notaire à CESSON-SEVIGNE, le 15 novembre 2023, enregistré au service départemental de l'enregistrement de RENNES le 22 novembre 2023, référence 2023 N 5419.

Cette résiliation a pris effet le 15 novembre 2023.

Pour insertion.

Laurent BERNADAC, Notaire.

L237J12383

FONDS DE COMMERCE

SAS GUICHARD NAUT MESSENGER
14 Bd Dumaine de la Jossierie - BP 74136
35741 PACE CEDEX

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Catherine GUICHARD Notaire à PACE, le 17 novembre 2023 enregistré au service départemental de l'enregistrement de RENNES, le 20 novembre 2023 dossier 2023 N 5380.

La Société dénommée PARTHENAY, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 €, dont le siège est à PARTHENAY-DE-BRETAGNE (35850), Rue Principale, identifiée au SIREN sous le numéro 477866198 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES A VENDU A :

Madame Lydie Evelyne Germaine SEVEC, Coiffeuse, épouse de Monsieur Franck Claude Yves TUAL, demeurant à LA MEZIERE (35520) 10 rue de Texue.

Née à COMBOURG (35270) le 15 avril 1967.

Mariée à la mairie de LA MEZIERE (35520) le 22 juillet 2023 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Cécile PINSON-SIBILLOTTE, notaire à MORDELLES (35310), le 26 juin 2023. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Entrepreneur individuel ayant comme identifiant SIRET 511 955 932 00039. Adresse établissement principale : 17 rue Principale - 35850 PARTHENAY DE BRETAGNE

Un fonds artisanal de COIFFURE exploité à PARTHENAY DE BRETAGNE (35850), 17 rue Principale par la société PARTHENAY et pour lequel elle est immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le n° 477866198, connu sous le nom de «DOIGTONIC».

Moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels pour VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (22 500,00 EUR) et au matériel pour DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2 500,00 EUR).

Entrée en jouissance le 17 novembre 2023.

Oppositions dans les formes légales dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BODACC, au siège de l'Office Notarial de PACE où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Maître Catherine GUICHARD

L237J12326

annoncelegale@7jours.fr

ABONNEZ-VOUS sur



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte de Maître Laurent BERNADAC, notaire à CESSON-SEVIGNE, en date du 15 novembre 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES, le 22 novembre 2023, référence 2023 N 5419 contenant :

CESSION par :

Madame Thérèse, Marie, Hélène GUINARD, commerçante, demeurant à GUICHEN (35580), 84, route de Redon Pont-Réan,

Née à SAINT-GREGOIRE (35760), le 8 octobre 1958.

Au profit de la société SAS DOMAINE DU GRAND HOTEL, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à BRUZ (35170), 11, rue Sévegrain, identifiée au SIREN sous le numéro 891476922 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

D'un FONDS DE COMMERCE d'HÔTEL RESTAURANT BAR classé dans la catégorie 2 étoiles, exploité à GUICHEN (35580), 84 route de Redon Pont Réan sous l'enseigne LE GRAND HOTEL pour l'exploitation duquel le cédant est identifié au SIREN en tant que propriétaire du fonds sous le numéro 413 402 140 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Prix : 40.000,00 € payé comptant

Entrée en jouissance : 15 novembre 2023

Oppositions en l'étude de Maître Laurent BERNADAC, notaire à CESSON-SEVIGNE (35), 28 B rue de Rennes, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour Insertion.

Laurent BERNADAC, Notaire.

L237J12377

REGIMES MATRIMONIAUX

SELARL « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés »
19 rue de la Gare
35350
S'-MELOIR DES ONDES



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître JANVIER Fabrice, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à SAINT MELOIR DES ONDES, 19, rue de la Gare, CRPENC 35088, le 24 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Philippe Jean Paul KERMANACH, chauffeur, et Madame Karinne JANIN, assistante commerciale, demeurant ensemble à LA FRESNAIS (35111) 110 rue de Saint-Malo.

Monsieur est né à PAIMPOL (22500) le 24 avril 1965, Madame est née à PABU (22200) le 10 décembre 1968.

Mariés à la mairie de PLOUBAZLANEC (22620) le 6 mai 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ; non modifié depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L237J12353

SCP BODIN-BERTEL
RABRAIS
Notaires associées
Rue Ransbach Baumbach
BP 1 - 35730 PLEURTUIT



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle « Bénédicte BODIN-BERTEL et Véronique RABRAIS, Notaires Associées », titulaire d'un Office Notarial à PLEURTUIT, 4 rue Ransbach Baumbach, le 23 novembre 2023,

Monsieur Michel Jean Jack LENOIR, enseignant en retraite et Madame Chantal AUBRY, sans profession, demeurant ensemble à PLEURTUIT (35730) 4 rue Constant Colmay à DINARD (35800).

Monsieur est né à ROCHEFORT-SUR-LOIRE (49190) le 18 juillet 1950,

Madame est née à DINARD (35800) le 19 juin 1956.

Mariés à la mairie de SAINT-MALO (35400) le 23 août 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant d'entre eux.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, en l'Office Notarial sus désigné, où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour insertion

Le notaire

L237J12268

Etude de M^{es} LEBRANCHU et LE JAMTEL
61 rue G. Clémenceau
CS 21388
35403 SAINT-MALO CEDEX
Tél : 02 99 81 60 52
office.lebranchu@notaires.fr



AVIS D'AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par acte reçu par Maître Stéphane LE JAMTEL, Notaire associé à SAINT MALO, 61, Rue Georges Clémenceau, le 22 Novembre 2023

Monsieur Jean-Luc Daniel FAVIER et Madame Agnès Marie Luce BINIO, demeurant à SAINT-MALO (35400), 8, Rue Louis Duveau

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de RENNES (35000), le 5 Août 1988 ; non modifié depuis

Ont apporté des modifications aux conditions civiles de leur union comprenant clause de préciput en faveur du survivant des époux en cas de dissolution de la communauté par décès uniquement

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me LE JAMTEL, notaire à SAINT MALO.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis

Me LE JAMTEL

L237J12391

Gagnez du temps

EN LIGNE SUR 7JOURS.FR

Et recevez la newsletter chaque semaine

RÉGIME MATRIMONIAUX

M^e Laurent FRANÇOIS
Notaire
16, Bd de Rochebonne
35400 SAINT-MALO PARAMÉ



CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurent FRANÇOIS, Notaire membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « OFFICE NOTARIAL DE ROCHEBONNE », titulaire d'un office notarial à SAINT-MALO (Ile et Vilaine), 16 Boulevard de Rochebonne, soussigné, CRPCEN 35085, le 7 août 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

Monsieur Emad ABOUDD, retraité, et Madame Odile Simone Marie BASTIDE, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-COULOMB (35350) 2 impasse de la Ville Guérin.

Monsieur est né à LE CAIRE (EGYPTE) le 1^{er} mai 1957,
Madame est née à SAINT-CLOUD (92210) le 16 juillet 1960.

Mariés à la mairie de RUEIL-MALMAISON (92500) le 16 mars 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

L237J12512

AUTRES ANNONCES

ENVOI EN POSSESSION

Suivant testament olographe en date du 07 avril 2015, Monsieur Prosper Jean Auguste PATY, né à RENNES (35000) le 22 novembre 1937, demeurant à THORIGNE-FOUILLARD (35235) 4 Allée de Tombelaine, décédé à THORIGNE-FOUILLARD (35235) le 7 août 2023, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Sophie FEISTHAMMEL-RENOULT, notaire à RENNES (35000), suivant procès-verbal en date du 14 novembre 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal judiciaire de RENNES (35000) le 21 novembre 2023.

Opposition à l'exercice des droits des légataires pourra être formulée par tout intéressé auprès de Maître Laurence AVENEL-THEZE, notaire à BAIN-DE-BRETAGNE (35470), chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception de la copie du testament par le greffe du Tribunal judiciaire de RENNES.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Maître Laurence AVENEL-THEZE

L237J12272

Gagnez du temps

ABONNEZ-VOUS
EN LIGNE SUR
7JOURS.FR

Et recevez la newsletter
chaque semaine

ENVOI EN POSSESSION

Suivant testament olographe en date du 27 mai 2021, Madame Gabrielle Henriette MICHEL, née à BAIN-DE-BRETAGNE (35470) le 14 septembre 1973, demeurant à BAIN-DE-BRETAGNE (35470) 23 rue du Four, décédée à BAIN-DE-BRETAGNE (35470) le 25 septembre 2023, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie LUCAS, notaire à BAIN-DE-BRETAGNE (35470), suivant procès-verbal en date du 06 novembre 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal judiciaire de RENNES (35000) le 24 novembre 2023.

Opposition à l'exercice des droits des légataires pourra être formulée par tout intéressé auprès de Maître Marie LUCAS, notaire à BAIN-DE-BRETAGNE (35470), chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception de la copie du testament par le greffe du Tribunal judiciaire de RENNES.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Maître Marie LUCAS

L237J12355

SCP BODIN-BERTEL

RABRAIS

Notaires associées
Rue Ransbach Baumbach
BP 1 - 35730 PLEURTUIT



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 Code civil et 1378-1 Code de Procédure civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 24 février 2003, Madame Adèle Marie Eugénie DANIEL, en son vivant retraitée, demeurant à PLEURTUIT (35730), 1 rue de la Sagesse, née à PLEURTUIT (35730), le 05 décembre 1925, célibataire, décédée à PLEURTUIT (35730), le 07 septembre 2023, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître BODIN-BERTEL, notaire à PLEURTUIT, le 24 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel du legs et de l'absence d'héritier réservataire.

Opposition à l'exercice des droits des légataires pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître BODIN-BERTEL, notaire susnommé, chargée du règlement de la succession, CRPCEN : 35095, rue Ransbach Baumbach, PLEURTUIT (35730), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-MALO (35400), de l'expédition du procès-verbal susvisé.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le notaire.

L237J12361

RECTIFICATIFS

LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans 7 Jours Petites Affiches le 18/11/2023, concernant l'enquête publique unique portant sur les projets d'élaboration du Plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et de création d'un Périmètre Délimité des Abords sur la communes de Saint-Aubin-du-Cormier : Lire arrêté n°2023-072 en lieu et place de arrêté n°2023-065.

L237J12344

POUR RETROUVER CHAQUE
SEMAINE
L'ACTUALITÉ
DE VOTRE RÉGION
ABONNEZ-VOUS

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

À chacun sa formule :

42 € TTC : 6 mois

magazine + site internet

69 € TTC : 1 an

magazine + site internet

119 € TTC : 2 ans

magazine + site internet

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE SUR 7JOURS.FR →

Et recevez la newsletter chaque semaine



Abonnez-vous

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

03-11-2023 - Vendeur : EPICERIE RUE DE SAINT MALO - Acheteur : CORNER EPICERIE
Activité : épicerie, commerce d'alimentation générale, vente au détail. Adresse : 60 Rue de Saint-Malo 35000 RENNES FRANCE. Prix : 35 000,00 €.

Oppositions : Election de domicile : Me Olivier CHIPOT 11 Rue Louis Kerautret Botmel Centre d'Affaire Athea 35000 Rennes pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

03-11-2023 - Vendeur : ZENISPHERE BROCELIANDE -

Acheteur : Le Domaine Insolite de Brocéliande

Activité : hébergement insolite et restauration, locations de salles, vente de produits alimentaires. Adresse : 35 Rue Chevalier Lancelot du Lac 35380 PAINPONT FRANCE. Prix : 170 000,00€. Oppositions : Election de domicile : Office notarial 2 ter Rue des Planchettes 35380 Plélan-le-Grand pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

03-11-2023 - Vendeur : DEBUSSCHER LENFANT Mickaele -

Acheteur : PHARMACIE DE LA VERRERIE

Activité : pharmacie (début : 01.01.1998). Adresse : 16 Avenue de la Verrerie 35300 Fougères France ; prix : 800 000,00 €. Oppositions : Election de domicile : Cabinet d'Avocats GAMAVO-CAT 18 Fayelle 35230 Bourgarré pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

01-11-2023 - Vendeur : la PTITE BOUTIQUE - Acheteur : ONFROY Denis.

Activité : Un fonds de commerce de « épicerie, épicerie fine, fromagerie ou crèmerie, fruits et légumes, et plus généralement de tous fonds de commerce alimentaire, dépôt-vente d'artisanat, organisation ou animation culturelle » exploité à MAEN ROCH (35460), secteur de SAINT BRICE EN COGLES, 4 rue de Verdun, enseigne « LA PTITE BOUTIQUE ». Prix : 35 000,00 euros. Opposition : Oppositions dans les formes légales au siège social de l'OFFICE DU CARRE, NOTAIRES, LES REMPARTS, 3 boulevard Jean Jaurès, 35300 FOUGERES, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

08-11-2023 - Vendeur : BEAULIEU Vanessa - Acheteur : LE CONCEPT BY NATH

Activité : l'exercice de l'activité de coiffure mixte et d'esthétique; la vente de produits et articles se rapportant à l'activité de coiffure et d'esthétique sis 3 Rue du Mont-Saint-Michel 35610 PLEINE-FOUGÈRES FRANCE. Prix : 37 000,00 €. Oppositions : Election de domicile au fonds vendu Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.